



KPMG S.A.  
Metz Technopole  
2 rue Pierre Simon de Laplace  
BP 65811  
57078 Metz Cedex 3

# Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice  
clos le 31 décembre 2022**

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy  
29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - CO 60034 - 54035 Nancy Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Metz Technopole  
2 rue Pierre Simon de Laplace  
BP 65811  
57078 Metz Cedex 3

## Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - CO 60034 - 54035 Nancy Cedex

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

#### Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard de l'instruction budgétaire et comptable M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement public de santé à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

##### Motivation de la réserve

Le Secrétariat Général à l'Investissement a validé, en date du 21 juin 2021, l'évaluation socio-économique du projet de modernisation du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, et notamment l'estimation du coût total du projet qui fait état de coûts de démolition, désamiantage et dépollution évalués à 20 millions d'euros.

Ces coûts étant relatifs à des destructions sans reconstruction prévues dans le cadre de ce projet de modernisation, nous avons formulé, dans notre rapport du 24 juin 2022 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, une réserve en raison d'une insuffisance de provision pour charges à hauteur de 20 millions d'euros.

Cette insuffisance de provision subsiste à la clôture et s'élève désormais à 22,7 millions euros.

Ainsi, Il en résulte que le poste « Provisions pour charges » figurant au passif du bilan au 31 décembre 2022 devrait être supérieur de 22,7 millions d'euros. Le poste « Report à nouveau » et le résultat de l'exercice figurant au passif du bilan au 31 décembre 2022 seraient diminués respectivement de 20 millions d'euros et de 2,7 millions d'euros.



## **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.3.1 Garantie de financement » de l'annexe aux comptes annuels qui précise les modalités de financement des recettes du Titre I dans le cadre du mécanisme de garantie de recettes sur la part Assurance Maladie couvrant les activités d'hospitalisation et les actes et consultations externes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le tome 1 du rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil de surveillance.



## **Responsabilités de la direction (ordonnateur) et du comptable public relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction, conjointement avec le Comptable Public, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français décrits dans l'instruction comptable et budgétaire M21 ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement public de santé à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement public de santé ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directeur Général et visés par le Comptable Public.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public de santé.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public de santé à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon et Metz, le 23 juin 2023

KPMG SA

Philippe Massonnat  
*Associé*

Sandrine Demesse  
*Associée*

**COMPTE FINANCIER 2022**

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

## BILAN

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>				
	. Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Frais d'études, de recherche et développement	26 817,18	21 453,76	5 363,42	6 704,28
	. Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Concessions et droit similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	31 165 115,25	25 241 022,13	5 924 093,12	6 113 351,54
	. Autres immobilisations incorporelles	870 329,66	113 870,61	756 459,05	535 165,03
	. Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>				
	. Terrains	5 549 547,75	216 032,99	5 333 514,76	5 334 538,30
	. Constructions	569 236 486,32	280 375 280,68	288 861 205,64	303 917 331,89
	. Installations techniques, matériel et outillage industriel	129 039 709,20	92 738 834,08	36 300 875,12	32 593 831,89
	. Autres immobilisations corporelles	91 651 784,15	73 376 643,72	18 275 140,43	18 083 805,31
	. Immobilisations corporelles en cours	10 214 434,71	0,00	10 214 434,71	2 568 750,39
	. Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Immobilisations affectées ou mises à disposition	3 803 889,01	0,00	3 803 889,01	3 803 889,01
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</b>				
	. Participations et créances rattachées à des participations	394 637,00	0,00	394 637,00	100 937,00
	. Autres titres immobilisés	138,28	0,00	138,28	138,28
	. Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres	97 963 108,95	0,00	97 963 108,95	111 957 820,95
<b>TOTAL I</b>	<b>939 915 997,46</b>	<b>472 083 137,97</b>	<b>467 832 859,49</b>	<b>485 016 263,87</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS :</b>				
	. Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres approvisionnements	18 133 994,86	0,00	18 133 994,86	17 813 662,77
	. En-cours de productions de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>CREANCES D'EXPLOITATION :</b>				
	. Hospitalisés et consultants	3 313 764,60	2 023 639,32	1 290 125,28	1 253 311,79
	. Caisse pivot	115 292 939,28	0,00	115 292 939,28	126 491 329,58
	. Autres tiers payants	15 410 278,72	0,00	15 410 278,72	12 914 490,99
	. Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres	16 732 696,74	0,00	16 732 696,74	14 480 670,92
	<b>CREANCES DIVERSES :</b>	<b>41 255 011,08</b>	<b>0,00</b>	<b>41 255 011,08</b>	<b>63 315 130,95</b>
	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>56 896 419,27</b>	<b>0,00</b>	<b>56 896 419,27</b>	<b>25 486 742,46</b>	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>267 035 104,55</b>	<b>2 023 639,32</b>	<b>265 011 465,23</b>	<b>261 755 339,46</b>	
COMPTES DE REGULARISATION	<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>1 094 814,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 094 814,50</b>	<b>1 131 877,85</b>
	<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS</b>	<b>84 541,54</b>	<b>0,00</b>	<b>84 541,54</b>	<b>0,00</b>
	<b>DEPENSES A CLASSER OU REGULARISER</b>	<b>293 560,29</b>	<b>0,00</b>	<b>293 560,29</b>	<b>845 805,17</b>

## État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
	DOTATIONS ATTENDUES	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION D'ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 208 424 018,34</b>	<b>474 106 777,29</b>	<b>734 317 241,05</b>	<b>748 749 286,35</b>

**COMPTE FINANCIER 2022**

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

**BILAN**

	<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	APPORTS	236 643 148,34	236 429 640,88
	<b>RESERVES:</b>		
	. Excédents affectés à l'investissement	113 838 744,63	113 838 744,63
	. Réserve de trésorerie	957 815,37	957 815,37
	. Réserves de compensation	203 673,81	775 563,66
	<b>REPORT A NOUVEAU :</b>		
	. Report à nouveau excédentaire	907 449,21	1 046 624,18
	. Report à nouveau déficitaire	-290 110 108,19	-295 355 647,75
	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)	-1 616 273,35	4 534 474,74
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	59 260 779,12	47 260 304,81
PROVISIONS REGLEMENTEES	27 850 670,41	26 899 135,69	
DROITS DE L'AFFECTANT	998 303,48	998 303,48	
	<b>TOTAL I</b>	<b>148 934 202,83</b>	<b>137 384 959,69</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	PROVISIONS POUR RISQUES	7 180 774,57	8 776 715,50
	PROVISIONS POUR CHARGES	27 909 501,57	26 120 901,44
	<b>TOTAL II</b>	<b>35 090 276,14</b>	<b>34 897 616,94</b>
<b>DETTES</b>	<b>DETTES FINANCIERES:</b>		
	. Emprunts obligataires	123 394 538,64	143 337 099,82
	. Emprunts auprès des établissements de crédit	206 662 370,17	213 775 185,51
	. Emprunts et dettes financières divers	77 045 527,95	79 543 201,49
	. Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
	<b>DETTES D'EXPLOITATION:</b>		
	. Avances reçues	3 967 901,17	3 593 875,67
	. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 658 458,76	58 512 156,36
	. Dettes fiscales et sociales	30 155 596,22	32 132 140,46
	<b>DETTES DIVERSES:</b>		
	. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 535 943,29	4 247 692,01
	. Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	12 589,14	9 817,44
	. Autres	6 151 742,64	3 079 825,72
. Produits constatés d'avance	33 114 448,26	23 034 498,69	
	<b>TOTAL III</b>	<b>544 699 116,24</b>	<b>561 265 493,17</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	RECETTES A CLASSER ET A REGULARISER CREDIT	5 593 645,84	15 201 216,55
	ECART DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>734 317 241,05</b>	<b>748 749 286,35</b>



## COMpte FINANCIER 2022

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) <sup>1</sup>

	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
VENTE DE MARCHANDISES	29 843 227,20	29 027 493,54
PRODUCTION VENDUE	34 732 582,58	31 363 641,67
PRODUCTION STOCKÉE, DESTOCKAGE	0,00	0,00
PRODUCTION IMMOBILISÉE	258 338,80	181 268,27
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	796 211 408,07	777 562 372,66
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	44 772 727,15	33 245 302,52
REPRIS SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	9 757 630,27	5 937 746,05
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 367 093,78	29 021 451,35
<b>TOTAL I</b>	<b>945 943 007,85</b>	<b>906 339 276,06</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES	-262 483,50	-1 458 317,33
VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS MAT PREM ET FOURNITURES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS MAT PREM ET FOURNIT	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	203 410 466,42	193 226 010,79
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	-320 332,09	-2 874 834,73
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	23 082 580,95	21 777 646,67
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	83 438 324,59	75 578 253,30
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	54 337 717,01	51 960 227,32
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	103 438,86	72 004,00
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	378 608 166,14	365 579 225,23
CHARGES SOCIALES	134 316 108,87	129 590 897,33
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	36 895 153,71	37 870 355,16
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	47 792,66	37 642,01
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	9 930 804,01	10 445 085,13
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 051 178,72	13 253 342,84
<b>TOTAL II</b>	<b>939 638 916,35</b>	<b>895 057 537,72</b>
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION ( I-II )</b>	<b>6 304 091,50</b>	<b>11 281 738,34</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		

<sup>1</sup> sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

## COMPTES FINANCIERS 2022

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) <sup>1</sup>

	Exercice 2022	Exercice 2021
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOB FINANC	43 152,39	65 629,00
REVENUS DES VMP, ESCOMPTES	14 685,85	93 256,60
REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
GAINS DE CHANGE	0,00	0,00
PRODUIT NET SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>57 838,24</b>	<b>158 885,60</b>
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORT, DÉPRÉC ET PROVIS	140 678,29	35 298,43
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	11 831 235,32	12 448 060,37
PERTES DE CHANGE	281,75	282,99
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
<b>TOTAL IV</b>	<b>11 972 195,36</b>	<b>12 483 641,79</b>
<b>2-RESULTAT FINANCIER ( III-IV )</b>	<b>-11 914 357,12</b>	<b>-12 324 756,19</b>
<b>3-RESULTAT COURANT( I-II+III-IV )</b>	<b>-5 610 265,62</b>	<b>-1 043 017,85</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	976 780,78	2 195 804,07
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	13 103 125,44	9 199 998,31
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	4 397 681,80	2 771 426,45
REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	23 032,28	23 032,32
REPRISES SUR DÉPRÉC EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
<b>TOTAL V</b>	<b>18 500 620,30</b>	<b>14 190 261,15</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	621 081,90	156 302,49
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	12 482 274,42	7 556 119,18
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	428 704,71	22 835,89
DOTATIONS AUX PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	974 567,00	877 511,00
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC EXCEPTION	0,00	0,00
<b>TOTAL VI</b>	<b>14 506 628,03</b>	<b>8 612 768,56</b>
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL ( V-VI )</b>	<b>3 993 992,27</b>	<b>5 577 492,59</b>

<sup>1</sup> sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

**COMPTE FINANCIER 2022**

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

**Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) <sup>1</sup>**

	Exercice 2022	Exercice 2021
5- TOTAL DES PRODUITS ( I+III+V )	964 501 466,39	920 688 422,81
6- TOTAL DES CHARGES ( II+IV+VI )	966 117 739,74	916 153 948,07
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)	-1 616 273,35	4 534 474,74

<sup>1</sup> sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

# ANNEXE RELATIVE AU COMPTE FINANCIER 2022

*Direction des affaires financières  
annexes au  
Compte financier 2022*

# SOMMAIRE

1

<b>1</b>	<b>PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES, FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</b>	<b>1</b>
<b>1.1</b>	<b>PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (ETAT PF1)</b>	<b>1</b>
1.1.1	LES IMMOBILISATIONS ET LES AMORTISSEMENTS	2
1.1.2	LES STOCKS	6
1.1.3	LES CREANCES	6
1.1.4	LA RECONNAISSANCE DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE	8
1.1.5	LES PRODUITS A RECEVOIR	8
1.1.6	LES CHARGES A PAYER	9
1.1.7	LES FACTURES NON PARVENUES	9
1.1.8	LES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (PCA)	9
1.1.9	LES CHARGES CONSTATEES PAR AVANCE	9
1.1.10	LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10
1.1.11	LES PROVISIONS REGLEMENTEES	10
1.1.12	LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10
1.1.13	LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	13
<b>1.2</b>	<b>CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES, CHANGEMENTS D'ESTIMATION ET CORRECTIONS D'ERREUR</b>	<b>13</b>
1.2.1	CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES	13
1.2.2	CHANGEMENTS D'ESTIMATION	13
1.2.3	CORRECTIONS D'ERREUR	13
<b>1.3</b>	<b>FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE (ETAT PF2)</b>	<b>13</b>
1.3.1	GARANTIE DE FINANCEMENT.	13
1.3.2	ADAPTATION DES PROCESSUS DE GESTION A LA SITUATION LIEE A L'EPIDEMIE COVID 19	14
1.3.3	VALIDATION DU PROJET DE MODERNISATION DU CHRU DE NANCY ET SON SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER	14
1.3.4	DECLINAISON DES MESURES RH	14
1.3.5	ARTICLE 50 DE LA LOI DE FINANCE DE SECURITE SOCIALE 2021	15
1.3.6	AUTRES FAITS MARQUANTS	15
	<b>A/ EVOLUTIONS D'ACTIVITE AYANT UN IMPACT MAJEUR SUR LES COMPTES</b>	<b>15</b>
	<b>B/ POURSUITE DE L'INTÉGRATION TERRITORIALE</b>	<b>15</b>
	<b>C/ NOUVELLES COOPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS</b>	<b>16</b>
	<b>D/ REMBOURSEMENT DE TVA ET LASM</b>	<b>16</b>
	<b>F/ INFLATION</b>	<b>16</b>
<b>1.4</b>	<b>CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT DE COMPARER D'UN EXERCICE SUR L'AUTRES CERTAINS POSTES (ETAT PF3)</b>	<b>17</b>
<b>2</b>	<b>NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN</b>	<b>17</b>
<b>2.1</b>	<b>TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (ETAT BI1)</b>	<b>17</b>
2.1.1	IMMOBILISATIONS AFFECTEES OU MISES A DISPOSITION :	17
<b>2.2</b>	<b>TABLEAU DES AMORTISSEMENTS (ETAT BI2)</b>	<b>18</b>
<b>2.3</b>	<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (ETAT BI3)</b>	<b>18</b>
2.3.1	COMPTE 1022 COMPLEMENT DE DOTATION - ETAT :	18
2.3.2	COMPTE 1025 DONS ET LEGS EN CAPITAL	18
<b>2.4</b>	<b>TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS (ETAT BI4)</b>	<b>19</b>
<b>2.5</b>	<b>TABLEAU DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES (ETAT BI5)</b>	<b>19</b>
<b>2.6</b>	<b>TABLEAU DES RESTES A RECOUVRER AMIABLES ET CONTENTIEUX (ETAT BI6)</b>	<b>20</b>
<b>2.7</b>	<b>TABLEAU DES RESTES A RECOUVRER AMIABLES ET CONTENTIEUX AU 31/12 SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS (ETAT BI7)</b>	<b>20</b>

<b>2.8</b>	<b>ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME (ETAT B18)</b>	<b>20</b>
2.8.1	DETAIL DU CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2022 PAR PRETEUR	21
2.8.2	PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE EXISTANT AU 31/12/2022	21
<b>2.9</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME (ETAT B19)</b>	<b>22</b>
<b>2.10</b>	<b>ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31/12 (ETAT B110)</b>	<b>25</b>
<b>2.11</b>	<b>EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS (ETAT B111)</b>	<b>27</b>
<b>2.12</b>	<b>DETAIL ET EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (ETAT B112)</b>	<b>27</b>
<b>2.13</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES COMPTES D'ATTENTE</b>	<b>27</b>
2.13.1	COMPTE # 4712 - RECETTES PERÇUES EN EXCEDENT A RE-IMPUTER	27
2.13.2	COMPTE # 4717 – RECETTES RELEVÉ BANQUE DE FRANCE	27
2.13.3	COMPTE 4718 – AUTRES RECETTES A REGULARISER	28
2.13.4	COMPTE # 4721 – DEPENSES REGLEES SANS MANDATEMENT PREALABLE	28
<b>3</b>	<b>NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>28</b>
<b>3.1</b>	<b>ELEMENTS SIGNIFICATIFS EXPLICITANT LES COMPTES (ETAT CR1)</b>	<b>28</b>
<b>3.2</b>	<b>ETAT SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDEES PAR L'ETABLISSEMENT (ETAT CR2)</b>	<b>29</b>
<b>3.3</b>	<b>DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE (ETAT CR3)</b>	<b>29</b>
<b>3.4</b>	<b>OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>30</b>
<b>4</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>31</b>
<b>4.1</b>	<b>ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME (ETAT AI1)</b>	<b>31</b>
<b>4.2</b>	<b>HONORAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (ETAT AI2)</b>	<b>31</b>
<b>4.3</b>	<b>TABLEAU DES EFFECTIFS (ETAT AI3) PAR BUDGET</b>	<b>32</b>
<b>4.4</b>	<b>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE (ETAT AI4)</b>	<b>35</b>
<b>4.5</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (ETAT AI5)</b>	<b>36</b>

# 1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES, FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 Principes et méthodes comptables (Etat PF1)

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect de la réglementation en vigueur et du principe de prudence. Elles s'inscrivent dans le cadre des hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Elles sont conformes aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction comptable et budgétaire M21.

Le référentiel comptable est constitué par l'instruction M21. L'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 7 décembre 2017 comporte en annexes les tomes I et II de l'instruction M21. L'arrêté du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des EPS modifié par l'arrêté du 7 décembre 2017 complète la démarche de mise à jour initiée par l'arrêté du 16 juin 2014 précité, en diffusant le tome III (tenue des comptabilités) de l'instruction M21. Le tome III est applicable dès l'exercice 2014 et intègre dans le référentiel comptable le guide de fiabilisation des comptes des établissements de santé diffusé par la circulaire n° DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables.

Ces fiches comptables présentent à la fois les évolutions reprises dans l'instruction M21 et des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes. Ces dispositions transitoires doivent être prises en compte par l'ensemble des intervenants de la chaîne de production des états financiers (ordonnateurs, comptables, agences régionales de santé, directions départementales ou régionales des finances publiques, certificateurs).

Le CHRU tient un compte de résultat distinct pour chacune des activités suivantes :

- Compte de résultat principal – H qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'activité hospitalière principale
- Comptes de résultats annexes :
  - Soins et hébergement des personnes âgées : budget annexe B, Unité de soins de Longue Durée
  - Enseignement : budget annexe C regroupant les écoles et les instituts de formation
  - Gestion du domaine privé : budget annexe A, Dotation non affectée
  - Coopération sanitaire : budget annexe G, Groupement Hospitalier de Territoire – GHT

Aucun de ces comptes de résultat annexes ne peut recevoir de subvention d'équilibre du compte de résultat principal.

Les comptes de résultats annexes sont soumis aux règles budgétaires et comptables de l'établissement de rattachement sous réserve des adaptations spécifiques prévues par le Code de la santé publique.

Les opérations réciproques entre les budgets annexes et le CHRU ne sont pas compensées. Elles font l'objet d'une émission de titres ou de mandats et d'un remboursement par les budgets concernés.

Les données sont présentées en €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Sans déroger au principe d'annualité, l'établissement bénéficie d'un délai d'un mois supplémentaire pour effectuer la clôture des comptes. Cette journée complémentaire, visée par l'article R.6145-37 du Code de la santé publique, permet de régulariser certaines opérations de fin d'exercice ne pouvant matériellement être réalisées qu'après cette date, notamment en raison de justifications tardives et des délais inhérents aux procédures d'enregistrement comptable.

## 1.1.1 LES IMMOBILISATIONS ET LES AMORTISSEMENTS

### 1.1.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

#### ***Immobilisations en cours***

Les immobilisations incorporelles et corporelles, non terminées ou non mises en service à la fin de l'exercice, sont comptabilisées en compte # 23 – immobilisations en cours. Il s'agit pour le CHRU d'immobilisations résultant des opérations de construction ou de travaux de rénovation s'étalant sur plusieurs exercices et confiés à des tiers. A la date de mise en service, les travaux en cours exécutés sont transférés au compte d'imputation définitif 21 – Immobilisations corporelles.

Les immobilisations ne correspondant pas à ces critères sont enregistrées directement dans les comptes de classe 2.

#### ***Immobilisations incorporelles***

- Les immobilisations incorporelles correspondent à des frais d'études et à des logiciels. Les honoraires, comme le stipule les instructions du plan comptable M21, seront soit virés à la subdivision du compte 23 lors du lancement des travaux, soit si ces études ne sont pas suivies de réalisation, totalement amorties lors de l'année d'abandon du projet.

#### ***Immobilisations corporelles***

Elles sont enregistrées pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les immobilisations acquises le cas échéant à titre gratuit (dons) sont comptabilisées à leur valeur vénale.

En application des règlements comptables, les immobilisations corporelles inscrites à l'actif du bilan sont :

- identifiables,
- porteuses d'avantages économiques futurs,
- contrôlées par l'entité.

#### ***Inventaire***

##### ***Immobilisations concernant les ensembles immobiliers et le foncier :***

Les terrains inscrits à l'actif ont fait l'objet d'un travail de cadrage avec le plan de masse de l'établissement.

Les agencements et installations des constructions sont associés, pour la quasi-totalité, à un code bâtiment. Ce travail de rapprochement est toujours en cours et contribue à fiabiliser la gestion des immobilisations, notamment lors de la sortie des fiches d'immobilisations pour cause de cession, de casse ou de mise au rebut.

##### ***Biens mobiliers (hors immobilisations en cours) :***

Les travaux détaillés ci-après, ont été réalisés depuis 2014 dans un objectif de fiabilisation de l'inventaire :

- Les logiciels ont fait l'objet d'une revue dans le cadre de la pré-certification en 2014 et sont depuis suivis par la direction opérationnelle concernée ;
- Pour le matériel biomédical et équipements de soin, un rapprochement de l'inventaire comptable des immobilisations et de l'outil de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) a été opéré pour les références les plus significatives. Le matériel biomédical et les autres matériels et outillages dont la valeur unitaire est non significative et pour lesquels un suivi GMAO ou par prise d'inventaire des services se révèle inapproprié n'ont pas fait l'objet d'un recollement formel.
- Pour le mobilier de bureau, le mobilier de chambre et les lits, des contrôles de cohérence ont été réalisés depuis 2014 pour apprécier la réalité des immobilisations inscrites à l'actif compte tenu des biens nécessaires à l'activité de l'établissement.



- Les matériels informatiques et de transport ont fait l'objet de sorties d'actifs en 2014 et les flux d'acquisition correspondant depuis cette date sont suivis par la direction opérationnelle concernée.

Le rapprochement des biens immobiliers avec un code bâtiment ou GMAO (Gestion de Maintenance assistée par ordinateur) est supérieur à 90%.

### 1.1.1.2 Frais d'études

Les frais d'études sont enregistrés en compte # 2031. Lorsque les études sont suivies de travaux, elles sont basculées en compte d'immobilisations en cours # 23 puis au compte définitif d'imputation lorsque l'opération est mise en service.

Si les études ne sont pas suivies de réalisation, les frais correspondants sont intégralement amortis lors de l'année de l'abandon de l'opération.

Les frais d'études générales qui ne sont pas menées en vue de la réalisation d'un investissement s'imputent en compte # 617- Etudes et recherches.

### 1.1.1.3 Amortissements

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le CHRU applique, conformément à l'évolution de la réglementation (M21), la règle du prorata temporis (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les immobilisations étaient amorties à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante celle de l'acquisition), Cette méthode a été appliquée rétroactivement sur les biens acquis avant 2017 dont la valeur nette comptable est supérieure à 15 000 € (au total 1191 fiches ont été modifiées).

#### Méthodologie de calcul du prorata temporis :

La date de début d'amortissement retenue par le CHRU est à compter de la date du Procès-verbal de mise en service ou à défaut à compter de la date de facture.

Les amortissements linéaires sont calculés à partir du premier jour du mois qui suit la date de mise en service ou d'acquisition de l'immobilisation.

#### Durées d'amortissement retenues par l'établissement :

<b>Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements, des immobilisations entrées dans le patrimoine au cours de l'exercice</b>				
	Méthodes (1)	Durée (2)	Taux (3)	Observations (4)
<b>Immobilisations</b>				
Bâtiments	Linéaire	de 10 ans à 37 ans	de 3% à 10%	Prorata temporis à partir du 1er jour du mois suivant la date de mise en service
Installations générales IGAAC	Linéaire	de 5 ans à 30 ans	de 3% à 20%	Prorata temporis à partir du 1er jour du mois suivant la date de mise en service
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 ans à 25 ans	de 4% à 20%	Prorata temporis à partir du 1er jour du mois suivant la date de mise en service
Matériel biomédical	Linéaire	de 3 ans à 20 ans	de 5% à 33%	Prorata temporis à partir du 1er jour du mois suivant la date de mise en service
Matériel informatique	Linéaire	de 3 ans à 5 ans	de 20% à 33%	Prorata temporis à partir du 1er jour du mois suivant la date de mise en service
Automobiles et matériel roulant	Linéaire	de 5 ans à 7 ans	de 14% à 20%	Prorata temporis à partir du 1er jour du mois suivant la date de mise en service
Mobilier	Linéaire	de 3 ans à 37 ans	de 3% à 33%	Prorata temporis à partir du 1er jour du mois suivant la date de mise en service
Matériel de bureau	Linéaire	de 2 ans à 10 ans	de 10% à 50%	Prorata temporis à partir du 1er jour du mois suivant la date de mise en service
Logiciels	Linéaire	de 3 ans à 9 ans	de 11% à 33%	Prorata temporis à partir du 1er jour du mois suivant la date de mise en service

(1) mode d'amortissement : amortissement linéaire, amortissement dégressif, amortissement dégressif à taux décroissant appliqué à une valeur constante ou amortissement variable

(2) Durée d'amortissement pratiquée pour l'ensemble des biens d'une même catégorie

(3) Taux=100/durée\*1/100

(4) préciser notamment les changements de méthode par rapport à l'exercice précédent

Lors de la mise en service d'une nouvelle construction, les composants suivants peuvent être retenus en fonction des caractéristiques techniques :

Code nomenclature	Libellé code nomenclature	Durée d'amort.	Compte	Libellé compte
PA10	Architect. et ingénierie tvx - Prestations de service	40 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PA11	Architect. et ingénierie tvx - Prestations intellectuelles	40 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PC10	Architect. et ingénierie tvx - Contr. réglem. & tech.	40 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PF10	Travaux d'infrastructure - Aménagements extérieurs	20 ans	213800001	OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE - VOIRIES
PF11B	Travaux d'infrastructure - Charpente	25 ans	213110030	BATIMENTS ENVELOPPE COMPOSANTS EXTERIEURS
PF11C	Travaux d'infrastructure - Couverture bardage	25 ans	213110030	BATIMENTS ENVELOPPE COMPOSANTS EXTERIEURS
PF11D	Travaux d'infrastructure - Démolition	25 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PF11E	Travaux d'infrastructure - Etanchéité	25 ans	213110030	BATIMENTS ENVELOPPE COMPOSANTS EXTERIEURS
PF11F	Travaux d'infrastructure - Gros œuvre	40 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PF11G	Travaux d'infrastructure - Menuiserie extérieure	25 ans	213110030	BATIMENTS ENVELOPPE COMPOSANTS EXTERIEURS
PF11I	Travaux d'infrastructure - Fondations	40 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PF11J	Travaux d'infrastructure - Accessibilité PMR	20 ans	213518946	TRAVAUX ACCESSIBILITE PMR
PF12A	Tvx d'infrastructure - Electricité	25 ans	213511001	TRAVAUX RESEAUX ET MATERIELS ELECTRIQUE
PF12G	Tvx d'infrastructure - SSI	25 ans	213518027	TRAVAUX DE SECURITE-SURETE-INCENDIE
PF12J	Tvx d'infrastructure - Réseaux informat. & téléph.	25 ans	213518024	TRAVAUX RESEAUX INFORMATIQUES ET TELEPHONIE
PF13A	Travaux d'infrastructure - installation de chauffage	25 ans	213514001	TRAVAUX INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
PF13D	Travaux d'infrastructure - équipements sanitaires	25 ans	213516001	TRAVAUX EQUIPEMENTS SANITAIRES
PF13F	Travaux d'infrastructure - production de froid	25 ans	213513100	TRAVAUX GROUPES DE FROID
PF14	Travaux d'infrastructure - Second œuvre et finitions	20 ans	213518023	TRAVAUX SECOND ŒUVRE
PF15A	Travaux d'infrastructure - Transport pneumatique	15 ans	213518008	TRANSPORT PNEUMATIQUE
PF15B	Travaux d'infrastructure - Système de transport	30 ans	213515002	TRAVAUX MONTE CHARGES ET ASCENSEUR

#### 1.1.1.4 Dépréciation des immobilisations

Les dépréciations des immobilisations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif immobilisé résultant de causes dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles. Elles résultent de l'évaluation comptable des moins-values qu'il est raisonnable d'envisager sur les éléments d'actifs. À la différence des provisions pour risques et charges, elles expriment des corrections d'actif de sens négatif. Si elles sont généralement afférentes à des immobilisations non amortissables (par exemple : terrains), elles peuvent néanmoins concerner également les dépréciations exceptionnelles subies par des immobilisations amortissables, lorsqu'en raison de leur caractère non définitif ces dépréciations ne peuvent être raisonnablement inscrites à un compte d'amortissement.

Le calendrier des opérations de travaux en lien avec le projet SDI dresse la liste des bâtiments dont la démolition est programmée sur les 10 années à venir. Ces démolitions pouvant avoir lieu avant la fin du plan d'amortissement des fiches d'inventaire associées à ces bâtiments (#212, #213, #214 et #2188), il convient de lisser les éventuels impacts (VNC à la date de démolition), dès l'exercice 2021 et jusqu'à la date prévisionnelle de démolition. Par simplification, il a été retenu comme date de démolition le 31/12 de l'exercice au cours duquel la démolition est envisagée.

Dans le cadre de ce projet SDI, des cessions de site sont également prévues. C'est notamment le cas du site de la Maternité. Les services hébergés sur ce site devraient déménager dans les nouveaux bâtiments au cours de l'exercice 2030, selon le calendrier des opérations connu à ce stade. La valeur nette comptable des bâtiments et terrains concernés étant supérieure au prix de cession prévisionnel du site (évalué par une expertise immobilière), il a été convenu de lisser cet impact (moins-value nette de cession), dès l'exercice 2021 et jusqu'à la date prévisionnelle de déménagement. Par simplification, il a été retenu comme date de déménagement le 31/12/2030.

De la même façon, toujours selon le calendrier des opérations connu à ce stade, la vente du site Hôpital Central est envisagée en 2030, avant la fin du plan d'amortissement des fiches d'inventaire associées au site. La valeur nette comptable des bâtiments et terrains concernés étant supérieure au prix de cession prévisionnel du site (évalué par une expertise immobilière), il convient de lisser l'impact de la moins-value nette de cession (-3,5M€) dès l'exercice 2022 et jusqu'à la date prévisionnelle de déménagement. Par simplification, il a été retenu comme date de déménagement le 31/12/2030.

De ce qui précède, résulte une dépréciation totale pour dépréciation des immobilisations à constater au 31/12/2022 de 4 136 370,68 € dont le détail est indiqué dans le tableau ci-après.

2 015 344 € ayant été comptabilisés à la clôture 2021. Il convient donc de constater une dotation complémentaire d'un montant de 2 121 026,68 euros dans les comptes de l'exercice 2022.

<b>PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS</b>										
<b>Provision pour dépréciation des immobilisations - Détermination du montant de la dotation 2022 liées au démolitions prévisionnelles</b>										
Patrimoine démolit (libellé nomenclature EVEF-EFC GEF)	Code bâtiment	675 estimé au 31/12/2022	Année prév. de démolition	675 prévisionnel au 31/12/année démolition (a)		Durée avant démolition (c)	Provision 2021 (b)	Dotation 2022 si + ou Reprise 2022 si - ((a)-(b)) / (c)	Provision 2022	
I.F.S.I.	B06		2022				45 877,00	-45 877	0,00	
RESIDENCE I.F.S.I.	B07		2022				17 932,00	-17 932	0,00	
A.L.T.I.R. (HORS CHRU)	B15	0	2023	0,00		2,00	0,00	0,00	0,00	
CHAMBRE MORTUAIRE	B13	82 506	2025	20 048,16		4,00	7 592,00	3 114,04	10 706,04	
ARCHIVES CENTRALES	B10	127 656	2025	44 755,12		4,00	24 130,00	5 156,28	29 286,28	
C.A.M.S	B08	49 950	2025	35 300,98		4,00	8 825,00	6 619,00	15 444,00	
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET SECURITE	B09	591 785	2025	443 472,88		4,00	110 939,00	83 133,47	194 072,47	
CHAUFFERIE + COGENERATION + PLATE-FORME DECHETS	B11	1 412 104	2025	1 219 306,18		4,00	304 827,00	228 619,80	533 446,80	
LOCAL MACON+DEPOT SEL	B12	0	2025	0,00		4,00	0,00	0,00	0,00	
TRANSPORTS LOGISTIQUES	B21	238 741	2025	172 082,03		4,00	43 021,00	32 265,26	75 286,26	
MECANICIENS + SIGNALISATION	B23	46 716	2025	37 111,37		4,00	9 278,00	6 958,34	16 236,34	
HOPITAL D'ENFANTS	B03	5 404 892	2031	1 569 916,76		10,00	142 746,00	142 717,08	285 463,08	
HOPITAL D'ADULTES	B01	14 303 261	2031	3 907 864,99		10,00	316 697,00	359 116,80	675 813,80	
SITE DE BRABOIS	B + B00 hors terrains	2 395 341	2031	770 714,87		10,00	55 921,00	71 479,39	127 400,39	
				<b>8 220 573,34</b>			<b>1 087 785,00</b>	<b>875 370,46</b>	<b>1 963 155,46</b>	
<b>Provision pour dépréciation des immobilisations - Détermination du montant de la dotation 2022 liées au cessions prévisionnelles avec moins-value</b>										
Patrimoine cédé (libellé nomenclature EVEF-EFC GEF)	Code bâtiment	675 estimé au 31/12/2022	Année prév. de cession	675 prévisionnel au 31/12/année cession	Prix de cession prévisionnel	Moins-value prévisionnelle de cession (c)	Durée avant cession (b)	Provision 2021	Dotation 2022 si + ou Reprise 2022 si - -(c)/(b)	Provision 2022
SITE ENTIER MATERNITE REGIONALE	Tous bâtiments et terrains commençant par D	24 984 862	2030	11 814 468,47	3 200 000,00	-8 614 468,47	9,00	927 559,00	854 101,05	1 781 660,05
SITE ENTIER HOPITAL CENTRAL	Tous bâtiments et terrains commençant par C	30 065 216	2030	13 383 996,71	9 860 000,00	-3 523 996,71	9,00	0,00	391 555,19	391 555,19
								<b>927 559,00</b>	<b>1 245 656,24</b>	<b>2 173 215,24</b>
<b>Provision pour dépréciation des immobilisations - Détermination du montant de la dotation 2022</b>										
								<b>Provision 2021</b>	<b>Dotation 2022 si + ou Reprise 2022 si -</b>	<b>Provision 2022</b>
								<b>2 015 344,00</b>	<b>2 121 026,70</b>	<b>4 136 370,70</b>

Cette dépréciation est actualisée chaque année en fonction de l'évolution du projet SDI.

### 1.1.1.5 Bail Emphytéotique Hospitalier

Le CHU de Nancy a conclu le 9/11/2007, avec la société SCI du Bâtiment de Spécialités Médicales du CHU de Nancy, un Bail Emphytéotique Hospitalier (BEH) pour la construction d'un bâtiment sur le site de Brabois (bâtiment Philippe Canton).

Le bâtiment est intégré dans l'actif pour un montant en valeur brute de 82.320.090 € par composants :

Comptes	Composants	Valeur du composant	% de l'investissement
213110010	Voiries - Réseaux - Aménagts extérieurs	6 585 607	8%
213110020	Structure	20 580 023	25%
213110030	Enveloppe - composants extérieurs	9 878 411	12%
213118601	Installations générales et techniques	21 403 223	26%
213518602	Aménagements intérieurs - Finitions	21 403 223	26%
213518603	Equipements spécifiques	2 469 603	3%
		<b>82 320 090</b>	<b>100%</b>

Cette décomposition est celle proposée par le constructeur du BEH pour les cliniques privées et les durées d'amortissement ont été corrigées en lien avec les services techniques du CHRU : la somme des durées de vie pondérée de chaque composant aboutit à une durée de vie moyenne de 30 ans.

L'établissement a fait le choix de ne pas amortir la totalité des composants du bâtiment, en raison des maintenances préventives et curatives effectuées durant le bail sur le bâtiment, permettant de garantir leur bon état, à la fin du bail.

Seuls les composants VRD et Structure sont amortis dès la mise en service du bien, les autres composants verront leur amortissement débiter dès la restitution du bâtiment au CHU en pleine propriété, selon les durées suivantes :

Comptes	Composants	Durée d'utilisation (années)
213110010	Voiries - Réseaux - Aménagts extérieurs	25
213110020	Structure	50

#### 1.1.1.6 Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée. Cette valeur d'inventaire est notamment définie sur la base des capitaux propres des entités concernées et de leurs perspectives futures de résultat.

#### 1.1.2 LES STOCKS

A ce poste figure les produits pharmaceutiques et produits à usage médical, les fournitures et le petit matériel médical et médicotechnique ainsi que les autres fournitures.

Le coût d'acquisition de ces biens stockés est composé du prix d'achat et des frais accessoires directement attribuables à l'achat (frais de transport,).

A la clôture de l'exercice, aucune dépréciation des stocks n'est constatée, dans la mesure où les stocks périmés sont suivis et détruits tout au long de l'année.

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen unitaire pondéré (CMP).

Les règles applicables dans le cadre de la démarche de fiabilisation et de certification des comptes imposent la valorisation des stocks de pharmacie présents dans les unités de soins, appelés « stocks déportés ».

Ces derniers sont valorisés pour la clôture des comptes sur la base d'une dotation théorique par service et par référence produits, selon une méthode en deux étapes :

1. Une dotation est calculée seulement si une consommation a été constatée sur "x" mois des 12 derniers mois glissants pour le service et le produit concerné (soit 4 mois pour les produits de types MED et 1 mois pour les produits de type DM).
2. Enfin la dotation retenue est de 10 jours de consommation moyenne pour les produits de type MED et 15 jours pour les produits de type DM.

Le stock déporté de pharmacie s'élève à 2 441 574,25 € au 31/12/22.

#### 1.1.3 LES CREANCES

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de difficultés de recouvrement de l'intégralité des montants à recouvrer dans les conditions initialement prévues lors de l'émission du titre de recette. L'ancienneté et le montant de la créance constituent les facteurs pris en compte pour apprécier la valorisation des créances à la date de clôture.

Cette dernière peut être liquidée sur la base d'une méthode statistique qui ne doit toutefois pas conduire à minorer cette dépréciation.

Lorsqu'une créance est devenue irrécouvrable, la dépréciation constituée est reprise parallèlement à la constatation de la charge résultant de l'admission en non-valeur : les comptes 491 et 496 sont alors débités par le crédit du compte 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants ».

Lorsque la dépréciation comptabilisée est devenue, en tout ou partie, sans objet ou se révèle supérieure au montant réel de la dépréciation, les comptes 491 et 496 sont débités par le crédit du compte 7817 « Reprises sur dépréciation des actifs circulants ».

Le CHRU s'appuie sur une méthode statistique pour calculer la dépréciation en fonction de la nature des débiteurs et de l'ancienneté des créances avec une estimation d'une quote-part des restes à recouvrer selon:

- **Les personnes physiques :**
  - Année N = Néant
  - Année N-1 = 25%
  - Année N-2 = 50%
  - Année N-3 et au-delà = 100%
- **Les personnes morales de droit public :**
  - Année N à N-4 = Pas de dépréciation
  - Au-delà = 100%
- **Les personnes morales de droit privé :**
  - Année N = Néant
  - Année N-1 = 25%
  - Année N-2 = 50%
  - Année N-3 et au-delà = 100%

Cette analyse conduit à identifier les créances sur lesquelles existent soit un doute, soit un litige justifiant de comptabiliser une dépréciation totale ou partielle.

Un ajustement entre les montants figurant dans les comptes de provisions au 1/1/N, et les montants des provisions nécessaires au 31/12/N est réalisé en clôture.

En lien avec le trésorier, les opérations suivantes ont été réalisées en 2022 :

**Dépréciations des créances - Situation au 31 décembre 2022** Tableau DAF

	Budget H	Budget B USLD	BUDGET C1 - ECOLES (budget C2 n'existe plus en 2022)		Budget G - GHT	Budget A - DNA	TOTAL CHRU
			Budget C1	Budget C2			
1- Personnes Physiques	553 834,29	29 587,40	18 773,11	2 458,00	204,72		604 857,52
2- Personnes Morales de Droit Privé	441 996,15	60,80	54 581,89				496 638,84
3- Personnes Morales de Droit Public	921 958,96		184,00				922 142,96
<b>C/491 au 31/12/2022</b>	<b>1 917 789,40</b>	<b>29 648,20</b>	<b>73 539,00</b>	<b>2 458,00</b>	<b>204,72</b>	<b>0,00</b>	<b>2 023 639,32</b>
<b>Solde C/491 au 31/12/2021</b>	<b>1 929 708,72</b>	<b>37 214,34</b>	<b>27 676,06</b>	<b>733,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 995 332,12</b>
<b>Dotations 2022</b>			<b>45 862,94</b>	<b>1 725,00</b>	<b>204,72</b>	<b>0,00</b>	<b>47 792,66</b>
<b>Reprises 2022</b>	<b>11 919,32</b>	<b>7 566,14</b>					<b>19 485,46</b>

**Procédure applicable aux ANV :**

Au cours de l'exercice, le trésorier de l'établissement présente à l'ordonnateur des listes de titres proposés à l'admission en non-valeur, ces listes sont revues et validées par l'ordonnateur et font l'objet d'une prise en charge au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Pour suivre ces admissions en non-valeur, un tableau complété par tous les acteurs intervenant dans ces opérations a été mis en place.

#### 1.1.4 LA RECONNAISSANCE DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

Les produits de l'activité hospitalière sont répartis de la façon suivante (pour le compte de résultat principal uniquement) :

- **Titre 1 : produits versés par l'assurance maladie**

Il convient de distinguer :

- Les produits notifiés annuellement sous forme de délégation de crédits par l'ARS suite aux différentes campagnes tarifaires. Elles concernent :
  - Les forfaits annuels (art L.162-22-12 du Code de la sécurité sociale) ;
  - La dotation annuelle de financement – DAF (article L 174-1 du Code de la sécurité sociale) ;
  - Les dotations pour mission d'intérêt général et d'aide à la contractualisation – MIGAC (article L 162-22-14 du Code de la sécurité sociale).
- Les recettes de la tarification à l'activité correspondant aux déclarations des séjours et actes externes transmis à l'assurance maladie. La valorisation des séjours est faite en fonction d'un arrêté ministériel fixant les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L 162-22-10 du Code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004. Les remboursements dus au titre des molécules onéreuses et dispositifs médicaux implantables sont financés en sus des tarifs.

Pour l'activité externe, sa valorisation est basée sur la nomenclature de la CCAM (classification commune des actes médicaux) et la NGAP (nomenclature générale des actes professionnels) modulés de la couverture assurance maladie du patient.

- **Titre 2 : autres produits de l'activité hospitalière**

Ces autres produits sont constitués des recettes de tarification des hospitalisations, consultations et actes externes qui ne sont pas à la charge de l'assurance maladie. Ils sont valorisés aux tarifs journaliers arrêtés annuellement par l'Agence Régionale de Santé pour les hospitalisations et aux tarifs réglementaires pour les consultations et actes externes.

#### 1.1.5 LES PRODUITS A RECEVOIR

Tout produit connu, non titré et correspondant à un service effectué avant le 31/12/N fait l'objet d'un rattachement à l'exercice de l'année N dès lors que son montant est évaluable.

Les principaux éléments concernent :

- les séjours à cheval ;
- les crédits ARS attendus non notifiés ;
- le remboursement de la taxe sur les salaires ;
- les remboursements à recevoir concernant le personnel (prise en charge des formations...) ;

Cas particulier des séjours non clos au 31/12/N ou séjours dits « à cheval » :

Les séjours à cheval correspondent aux séjours commencés avant le 31 décembre 2022 et achevés après cette date. Leur facturation est émise à l'issue du séjour pour la totalité du séjour. Le commencement du séjour ayant entraîné des frais sur 2022, il est valorisé en recette la quote-part du séjour propre à l'exercice 2022.

Description de la méthode de valorisation

Il s'agit des séjours (non clos, non groupé ou groupé) non valorisé au moment du traitement. Pour rappel, cette situation se rencontre dans 3 principaux cas :

- lorsque le patient est toujours hospitalisé
- lorsque le dossier n'a pas encore été groupé (sortie récente, information en cours de saisie),
- éventuellement, dans la situation où le patient est sorti et le dossier a été groupé

Dans tous les cas, l'estimation ne procède pas par ventilation d'une recette connue, mais par estimation d'une recette attendue, à la journée.

a) Déterminer le Prix Moyen de Journée (PMJ) avec suppléments, par Unité Médicale.

Le PMJ est défini pour chaque unité médicale à partir de tous les séjours (mono ou multi-unités). Il correspond à la recette GHS avec les effets bornes divisée par le nombre de journées PMSI (date de sortie – date d'entrée), en affectant en sus les Suppléments par Journée (PMSJ) aux unités autorisées.

b) Estimer la recette de la part du séjour passée sur l'année N.

Pour chaque journée du séjour, la valorisation est estimée par le PMJ intégrant les suppléments de l'unité dans laquelle elle se déroule.

Pour les séjours très longs (avec une entrée avant le 1er janvier N), la valorisation est répartie sur les années N et N-1 sur le même principe.

Enfin, et compte tenu de l'écart constaté entre l'estimation réalisée selon cette méthode et les recettes réelles, un facteur correctif est appliqué sur le résultat (rapport entre les recettes estimées et réalisées sur les séjours à cheval de l'année N-1).

### 1.1.6 LES CHARGES A PAYER

Toute charge connue, non mandatée et correspondant à un service effectué avant le 31/12/N, fait l'objet d'un rattachement de charge sur l'exercice dès lors que son montant est évaluable.

Il s'agit essentiellement de rattachement concernant les charges de personnel comme la prime de service.

### 1.1.7 LES FACTURES NON PARVENUES

A la clôture de l'exercice, les dépenses engagées sur l'exercice qui n'ont pas été mandatées au 31 décembre doivent être constatées en factures non parvenues. Il s'agit de commandes passées auprès de fournisseurs, dont les services ont été réalisés sur l'exercice et pour lesquels le montant est connu. Il s'agit essentiellement de rattachement concernant des factures non reçues. Dans ce cas, le montant comptabilisé a été apprécié en fonction des éléments disponibles (devis, commande, estimation).

Pour ce qui concerne les immobilisations, le CHRU clôture son programme d'investissement courant mi-décembre afin que tous les engagements soient liquidés et mandatés au plus tard à la fin de la journée complémentaire.

### 1.1.8 LES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (PCA)

Les produits enregistrés au cours de l'année alors qu'ils ne se rapportent pas ou seulement pour partie à l'exercice en cours sont constatés en PCA.

Ils sont déterminés sur la base de la recette perçue n'ayant pas été dépensées sur l'exercice.

**Détail des produits constatés d'avance au 31/12/2022** : le solde du compte 487 s'élève à 33 114 448,26€

Les opérations comptabilisées sur l'exercice 2022 comprennent principalement les dossiers suivants :

- Des fonds consacrés à la recherche (3 932 261 €)
  - Dont 1 043 921 € de programmes de recherche MIG
  - Dont 2 246 888 € de dotations d'investigation
  - Dont 641 451 € de subventions
- Les dotations MIG et AC (2 514 646 €)
- Les dotations FIR (8 898 702 €)
- Des produits versés par l'assurance maladie par avance à hauteur de 4 689 899 € en DAF et 7 000 000 € en FIR.

### 1.1.9 LES CHARGES CONSTATEES PAR AVANCE



Les charges enregistrées sur l'exercice et se rapportant aux exercices suivants sont comptabilisées en charges constatées par avance. Il s'agit exclusivement de charges d'exploitation (contrats d'entretien et de location, d'abonnements et d'assurance dommage-ouvrables...).

Au CHRU, les marchés liés à ces dépenses étant pour la plupart annuellement reconduits/renégociés au 1er janvier, il n'existe pas de charges constatées d'avance.

### 1.1.10 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements imputés au crédit des comptes 13 regroupent l'ensemble des subventions d'équipements ou d'investissement, désignées comme telles par l'organisme versant dans sa décision attributive ou à défaut dans tout document que cet organisme pourra adresser ou signer avec l'Etablissement.

Le compte 139, qui n'est pas budgétaire, est débité par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » (opération d'ordre semi-budgétaire) d'une somme égale au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

### 1.1.11 LES PROVISIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'instruction M21, la provision réglementée est fondée sur le principe d'une allocation anticipée d'aides destinées à la couverture des surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements, sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées par l'assurance maladie.

L'aide contractualisée (en référence aux avenants du CPOM, le plus fréquemment, ou aux notifications) est ainsi rapprochée du coût de l'opération (charges d'amortissement des biens financés et charges d'intérêts). Il est ainsi déterminé pour chaque projet concerné, un plan de reprise des provisions permettant de couvrir les surcoûts sur la durée, dès la mise en service des biens financés.

Au sens du présent référentiel comptable et budgétaire, les surcoûts correspondent aux coûts nouveaux liés au projet d'investissement en termes de charges financières et d'amortissement.

<b>Compte 142 : PROV. RGLTEES POUR RENVLT DES IMMO</b>	<b>SOLDE 2021</b>	<i>dotations 2022</i>	<i>reprises 2022</i>	<b>SOLDE 2022</b>
H - Aide 2009 DHOS/ARH	450 382,64		23 032,32	427 350,32
H - Hôpital 2007 - bâtiment de cardiologie	25 708 282,00	884 893,00		26 593 175,00
H - Hôpital 2007 - aménagement bâtiment SSR	680 553,00	89 674,00		770 227,00
P - Dotation CCAA 2000	3 427,00			3 427,00
P - Regroupement CSAPA	5 141,00			5 141,00
P - Budget P - Regroupement UFATT+CCAA dans locaux communs	51 350,05			51 350,05
<b>TOTAL</b>	<b>26 899 135,69</b>	<b>974 567,00</b>	<b>23 032,32</b>	<b>27 850 670,37</b>

### 1.1.12 LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risque et charge est constatée à la clôture de l'exercice :

- Lorsqu'il existe une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement, envers un tiers et sans contrepartie équivalente de celui-ci ;
- Lorsqu'il est probable ou certain à la date de clôture des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources ;
- Lorsque cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

Les provisions ainsi constituées sont reprises lorsque l'établissement n'a plus d'obligations et/ou lorsqu'il n'est plus probable qu'une sortie de ressources intervienne et /ou en cas d'évaluation à la baisse du risque existant à la clôture de l'exercice.



### 1.1.12.1 Les provisions pour risques

Les litiges font l'objet d'un recensement en fin d'exercice et d'une analyse par le service juridique. Il peut s'agir notamment de litiges avec le personnel, de litiges patients, de litiges portant sur du petit matériel, du petit corporel ou des dommages aux biens.

La provision est constituée dès la naissance du risque pour faire face au paiement de franchises, dommages et intérêts, indemnités, frais de procès...

Concernant les dommages aux biens et le petit matériel, les contrats d'assurance contiennent des franchises : la provision sera alors évaluée sur la base de la franchise restant à la charge de l'établissement.

Les évaluations des risques financiers communiquées par les avocats en charge des dossiers pourront également être utilisées pour estimer le montant de la provision.

	Provision au 31/12/2021	Dotations 2022	Reprises 2022	Provision au 31/12/2022
H - Litiges CPAM	38 385,71		38 385,71	0,00
H - Contentieux PERSONNELS MEDICAUX _ 2017	210 824,00		102 371,00	108 453,00
H - DRH - Provision pour litige - NBI IBODE	0,00	180 335,00		180 335,00
H - Litige Pénalités BEH BSM	3 148 280,10	1 272 178,05	1 351 697,27	3 068 760,88
H - Association ELA cc des travaux	423 225,69			423 225,69
H - Affaires juridiques	4 956 000,00	0,00	1 556 000,00	3 400 000,00
<b>Total C/1511 provisions pour litiges</b>	<b>8 776 715,50</b>	<b>1 452 513,05</b>	<b>3 048 453,98</b>	<b>7 180 774,57</b>

- Concernant les contentieux liés aux agents et les contentieux au civil, le risque financier encouru a été évalué à hauteur de la demande (Dommages et intérêts notamment) de la partie adverse.
- Concernant les contentieux au pénal, le risque financier encouru a été évalué à hauteur du montant maximal des amendes encourues, en l'état de la qualification retenue par les magistrats instructeurs des dossiers.
- Conformément au principe de compensation stipulé à l'article 28-1 du Bail qui le lie à la SCI du BSM, le CHRU applique des pénalités en diminution des loyers à verser. Les fautes pouvant être régularisées dans la limite de 2 trimestres suivant leur occurrence, le schéma est le suivant :

Pénalités dues pour le T3N-1 => déduite sur le règlement du loyer du T1N
Pénalités dues pour le T4N-1 => déduite sur le règlement du loyer du T2N
Pénalités dues pour le T1N => déduite sur le règlement du loyer du T3N
Pénalités dues pour le T2N => déduite sur le règlement du loyer du T4N

Une dotation pour provision a ainsi été comptabilisée au titre de l'exercice 2022 à due concurrence du montant des pénalités qui ont été déduites sur les loyers de l'exercice, soit 1.272.178,05 €.

### 1.1.12.2 Les provisions pour charges

Les provisions pour charges concernent :

- les provisions pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du Compte Epargne Temps
- la provision allocation chômage ARE
- la provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL
- la provision pour coûts de démolition
- la provision pour désamiantage.

#### Les provisions pour CET

L'Etablissement provisionne la totalité des jours épargnés par les personnels non médicaux et médicaux. La provision est déclinée par budget : budget principal et budgets annexes.

Les provisions constituées au titre des Compte Epargne Temps (CET) ont fait l'objet d'une réévaluation suite à l'avis n° 2018-05 du 05 avril 2018 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics. Le CNOCP préconise que les modalités de l'évaluation de cette provision reposent soit sur une base individuelle, en retenant le coût moyen journalier de chaque agent concerné, soit sur une base statistique, en retenant le coût journalier par catégories d'agents. Le CHRU de Nancy a anticipé en 2018 ce changement de méthode comptable et a retenu la valorisation du nombre de jours déposés sur le compte épargne temps au coût moyen journalier.

Dans le cadre de la mesure 11 de l'accord relatif aux carrières et rémunérations des personnels non médicaux, issu du Ségur de la santé, ce texte revalorise l'indemnisation des jours épargnés sur le CET de 10€.

Le montant brut de l'indemnité versée par jour de CET est ainsi porté à :

- 135€ pour la catégorie A
- 90€ pour la catégorie B
- 75€ pour la catégorie C

	<b>PROVISIONS AU 31/12/2021</b>	<b>Revalorisation coût moyen journalier</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS 2022</b>	<b>REPRISES SUR PROVISIONS 2022</b>	<b>PROVISIONS AU 31/12/2022</b>
BUDGET H	<b>20 885 114,05</b>	621 510,71	5 872 202,74	5 273 887,53	<b>22 104 939,97</b>
BUDGET B	<b>148 135,74</b>	414,97	21 850,82	86 134,36	<b>84 267,17</b>
BUDGET C1	<b>545 209,00</b>	40 229,50	59 734,75	136 337,77	<b>508 835,48</b>
BUDGET G	<b>326 556,50</b>	14 476,91	83 576,25	83 875,77	<b>340 733,89</b>
	<b>21 905 015,29</b>	<b>676 632,09</b>	<b>6 037 364,56</b>	<b>5 580 235,43</b>	<b>23 038 776,51</b>

### **La provision ARE**

Conformément à l'article L.5424-2 du Code du travail, le CHRU de Nancy étant son propre assureur, il assure lui-même le risque de chômage des agents contractuels involontairement privés d'emploi et prend à sa charge leur indemnisation pour une durée maximale de 2 ans. La charge d'ARE ne pouvant être évaluée au 31 décembre de l'exercice de façon précise et certaine car les droits des agents peuvent évoluer, le CHRU constitue, dès qu'il a connaissance à cette date de la perte involontaire d'emploi des agents concernés, une provision correspondant aux droits acquis restant à verser. Cette provision est réévaluée à la fin de chaque exercice. Elle s'élève à la clôture 2022 à 3 930 231,88 €.

### **La provision CNRACL**

La couverture de la charge liée au paiement rétroactif des cotisations CNRACL suite à la validation des périodes en qualité d'agent non titulaire ou des périodes de formation (infirmier, sage-femme, assistant social) donne lieu à la constitution d'une provision. Elle s'élève à la clôture 2022 à 940 493,18€.

### **La provision pour coût de démolition**

Les frais de démolition d'immeuble à venir dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur immobilier donnent lieu à la constitution d'une provision pour charges, à condition que cette démolition ne soit pas réalisée dans l'objectif d'une reconstruction ou qu'elle ne soit pas conditionnée à la cession du terrain occupé par le bâtiment détruit.

Le coût de démolition est évalué par bâtiment, en fonction d'opérations similaires réalisées par le passé.

L'appréciation du traitement comptable d'une démolition se base sur les critères suivants :

=> Si une opération de désamiantage/démolition est suivie d'un projet de reconstruction alors ces dépenses sont comptabilisées en investissement (frais accessoires au même titre que les honoraires, bureau de contrôle, ...)

=> Si une opération de démolition n'est pas suivie d'un projet précis (ni reconstruction, ni aménagement de terrain) alors ces dépenses seront comptabilisées en charges exceptionnelles le moment venu et entraîne à date la constitution d'une provision ;

=> Si une opération de démolition est suivie d'un projet d'aménagement de terrain (espaces verts, circulation, enrobé ...) et si le coût de l'aménagement du terrain est inférieur au coût de l'opération de démolition alors ces dépenses sont comptabilisées en charges et entraînent la constitution d'une provision.

A la clôture 2022, l'indice BT01 était de 126,80 (pour rappel celui d'avril 2020 pris pour l'estimation initiale était de 111,5). Cela induit une évolution de  $126,8/111,5 = 13,72\%$  sur cette période d'environ 3 années, soit une provision à constituer revue à hauteur de 22.744 K€.

Au 31/12/22, aucune provision pour démolition n'a été comptabilisée.

### **La provision pour désamiantage**

Les frais de désamiantage estimés donnent lieu à la constitution d'une provision s'ils visent à couvrir une charge. Les travaux constitutifs d'un actif porteur d'avantages économiques futurs ne sont pas provisionnés. Dans ce cas, ils sont comptabilisés dans le coût d'entrée du nouvel actif. Le coût de désamiantage est évalué par bâtiment, en fonction d'opérations similaires réalisées par le passé.

L'appréciation du traitement comptable d'un désamiantage se base sur les mêmes critères que pour les démolitions.

Au 31/12/2022, l'établissement n'a pas comptabilisé de provision pour désamiantage car le projet est en cours d'évolution.

#### **1.1.13 LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Des intérêts courus non échus sont comptabilisés pour la part d'intérêts due et non versée à la clôture de l'exercice.

## **1.2 Changement de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections d'erreur**

### **1.2.1 CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES**

Néant

### **1.2.2 CHANGEMENTS D'ESTIMATION**

Néant

### **1.2.3 CORRECTIONS D'ERREUR**

Néant

## **1.3 Faits caractéristiques de l'exercice (Etat PF2)**

L'année 2022 a été marquée par les éléments majeurs suivants :

L'ensemble de ces éléments trouve naturellement sa traduction dans le compte financier 2022 du CHRU Nancy.

### **1.3.1 GARANTIE DE FINANCEMENT.**

Mis en place depuis mars 2020 par l'Etat, le mécanisme de garantie de financement s'est prorogé pour la totalité des douze mois de 2022 (arrêté du 17 août 2021 modifiant l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021). Cette garantie est fondée sur le niveau de recettes versées par l'Assurance Maladie au titre de 2021 majoré des

revalorisations successives appliquées depuis (revalorisations de l'ONDAM, financement partiel de mesures du Ségur de la santé en faveur des personnels médicaux et non-médicaux, mesures Braun).

Etant dans le cas où l'activité réelle facturée en 2022 s'est avérée inférieure au montant de la garantie de financement établie, l'établissement en a bénéficié. Elle s'est substituée aux produits de l'activité réelle valorisée. Le montant de cette garantie de financement s'élève au total à 408 298 530 euros et couvre les recettes versées par l'assurance maladie pour les séjours d'hospitalisation, les actes et consultations externes et les transports de patients.

A l'instar de 2021, les recettes facturées aux assurances maladies complémentaires ou aux patients n'ont pas été couvertes par ce dispositif.

### 1.3.2 ADAPTATION DES PROCESSUS DE GESTION A LA SITUATION LIEE A L'EPIDEMIE COVID 19

La pandémie de Covid-19 s'est poursuivie sur le premier semestre 2022 nécessitant la poursuite du pass sanitaire touchant le fonctionnement de l'hôpital.

La circulaire budgétaire n° 2 a permis d'assurer la compensation de cette dépense exceptionnelle.

Enfin, les activités de vaccination et de dépistage se sont poursuivies et ont bénéficié de dispositif de compensation à hauteur de 4 223 322 €.

### 1.3.3 VALIDATION DU PROJET DE MODERNISATION DU CHRU DE NANCY ET SON SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER

Le Secrétariat Général Pour l'Investissement a validé le projet de modernisation, en date du 21 juin 2021, suite au rapport de contre-expertise indépendante diligentée, sous deux réserves :

=> le questionnement nécessaire du choix d'une procédure de conception-réalisation avant l'engagement définitif du projet. Le SGPI souhaite que comme le prévoit le décret, un bilan complet soit réalisé pour démontrer la supériorité des avantages attendus de la conception-réalisation.

=> un renforcement du suivi de la santé financière de l'établissement. En effet le rapport de contre-expertise anticipe une période délicate autour de l'exercice 2028 (passage de la phase 1 à la phase 2 du projet). Un bilan du projet à mi-parcours devra être communiqué à la DGOS.

Le Schéma Directeur Immobilier prévoit une opération immobilière d'un montant de 598 M€ : construction d'un nouveau bâtiment d'hospitalisation en remplacement de l'actuelle « barre » de Brabois, regroupement des activités maternité et pédiatrie au sein d'un pôle mère-enfants dans une construction neuve, et maintien en centre-ville d'activité 100% ambulatoires, dans le cadre d'un pôle de santé publique.

Le contexte inflationniste, la très forte hausse des coûts de la construction hospitalière et la pénurie structurelle de personnels soignants, avec un impact en termes d'activité nécessitent d'actualiser la trajectoire financière afin de s'assurer de la soutenabilité financière du CHRU.

La trajectoire financière associée bénéficiera :

- d'un concours de l'Etat à hauteur de 420 M€ pour la réalisation de l'investissement (70 %)
- d'un dispositif restauration des capacités financières à hauteur de 139 M€
- de la stabilisation de son plafond d'emploi associée une perspective de transformation de 150 ETP issus des fonctions supports en 133 ETP soignants.

### 1.3.4 DECLINAISON DES MESURES RH

Au-delà de la crise COVID, le cadre de gestion hospitalière a également été largement impacté par les différentes mesures prises au niveau National tout au long de l'année.

La hausse des dépenses de personnel médical et non médical s'explique principalement par les mesures nationales mises en place :

- Mesures SEGUR : revalorisation des grilles indiciaires PNM et des PM : +5,8 M€
- Majoration du point d'indice au 1er juillet 2022 : +8M€
- Majoration des heures supplémentaires et du TTA du 1er janvier au 28 février 2022 (mesures COVID) : +2,7M€
- Mesures BRAUN : majoration heures sup et gardes période estivale + majoration de nuit : +4,2M€
- Mesures BRAUN : prolongation majoration et TTA de nuit jusqu'au 31/12/2022 : +1,2M€
- Prime d'exercice en soins critiques : +0,6M€
- Indemnité inflation : +0,5M€

La hausse de la masse salariale observée en 2022 est par ailleurs atténuée par un effet volume de -99 ETP sur le personnel non médical correspondant à une baisse d'environ -4,1M€, en lien avec les difficultés de recrutement observés en particulier sur le personnel infirmier.

### 1.3.5 ARTICLE 50 DE LA LOI DE FINANCE DE SECURITE SOCIALE 2021

Par courrier daté du 5 août 2021, l'ARS Grand Est a informé le CHRU de Nancy du montant du soutien national accordé au titre de l'article 50 de la LFSS 2021 (soutien massif à l'investissement en santé et à la restauration des capacités de financement des établissements conformément aux engagements du Ségur de la Santé), à savoir 139 947 124 € pour la période 2021-2029 (montant de la dotation socle). Ce montant a été confirmé par le contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier signé le 27/12/2021 entre l'ARS Grand Est et le CHRU de Nancy.

Extrait M21 :

« A la signature du contrat prévu à l'article 50 de la LFSS 2021, le compte 2763 est débité par le crédit du compte 1026 (opération d'ordre budgétaire), pour le montant de la dotation socle définie dans le contrat, déduction faite des montants notifiés et versés à l'établissement avant la signature de celui-ci. Lors de la notification et du versement de la fraction annuelle de la dotation, le compte 2763 est crédité au moyen d'une opération budgétaire (émission d'un titre de recettes). »

Conformément à la M21, le compte 1026 constate l'intégralité de cette créance du CHRU à l'encontre de l'ARS au titre de ce soutien.

L'échéancier global annuel prévisionnel des versements est fixé de la manière suivante :

>> 2/10ème du montant total, versés sur le mois de janvier 2022, à comptabiliser au titre de l'exercice 2022

>> 1/10ème du montant total, versé chaque année, sur les exercices 2022 à 2029.

Après avoir comptabilisé 2/10èmes en créances à la clôture 2021, soit 27 989 425 €, le CHRU a comptabilisé 1/10ème à la clôture 2022 soit 13 994 712,5 €.

### 1.3.6 AUTRES FAITS MARQUANTS

#### **A/ EVOLUTIONS D'ACTIVITÉ AYANT UN IMPACT MAJEUR SUR LES COMPTES**

Après les différentes vagues virologiques qu'ont subi les hôpitaux depuis 2020, 2022 est marquée par deux phénomènes majeurs.

Le premier concerne l'évolution du case-mix avec une baisse des hospitalisations complètes et une hausse des hospitalisations partielles. Le niveau de financement n'étant pas le même, la hausse de l'ambulatoire ne permet pas de pallier à l'impact financier engendré par la baisse des séjours.

Le deuxième impact sur l'activité est provoqué par une difficulté accrue en termes de ressources humaines. La crise sanitaire a eu pour effet secondaire une difficulté à recruter et à fidéliser les personnels soignants. Ce déficit de personnel a emporté la nécessité de fermer des lits et donc une baisse d'activité.

La garantie de financement a perduré sur toute l'année 2022. A la clôture 2022, une différence de 18M€ a été constatée entre la GF et la valorisation de l'activité réelle.

#### **B/ POURSUITE DE L'INTÉGRATION TERRITORIALE**

En tant qu'établissement support du GH7, l'établissement a poursuivi les démarches d'intégration territoriale, ce dont témoigne l'évolution maîtrisée du budget G en conformité avec les prévisions.

Ces démarches se sont notamment traduites par l'intégration à l'échelle territoriale de plusieurs compétences expertes en matière de système d'information et de démarche qualité et la mutualisation à l'échelle du Budget G des services de formation continue.

Le Budget G passe ainsi de 1,7 M€ en 2018 à 5,7 M€ de dépenses en 2022.

La mise en place d'une direction commune avec le CH de Dieuze, les CH de Pompey-Lay Saint-Christophe et Pont à Mousson, intervenue en 2019, s'est poursuivi sur 2020.

Les EHPAD de Labry et Mars la Tour ainsi que le CH de Toul ont également rejoint la direction commune en 2022.

L'intégration territoriale passe également par le groupement de coopération sanitaire (GCS) des établissements Sud Lorraine qui regroupe 21 établissements du GHT 7 et du GHT 8. Le support GCS pour la convergence des systèmes d'information n'a pas été retenu mais la structure GCS reste un moyen privilégié d'échanges entre les établissements des deux GHT. Les membres du GCS ont par ailleurs convenu d'une convergence de leur système d'information à l'horizon de 2025 en concertation entre les directions des services informatiques.

#### **C/ NOUVELLES COOPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS**

En 2022, la création du Plateau d'imagerie médicale mutualisé (PIMM) doit contribuer à renforcer l'attractivité du territoire pour les radiologues, améliorer la permanence des soins et renforcer l'accès à l'imagerie médicale.

Il convient également de souligner la création, en partenariat avec l'Université de Lorraine, d'une Fondation de Coopération Scientifique dénommée Id+ Lorraine, ayant pour objet de recueillir des financements auprès d'acteurs publics et privés afin de développer des projets de recherche et de formation. Pour cette dernière structure, le capital a été versé en 2022.

#### **D/ REMBOURSEMENT DE TVA ET LASM**

Le CHRU de Nancy applique un droit à déduction sur l'ensemble de ses dépenses, et a récupéré en 2022 de la TVA par le biais des déclarations mensuelles soit 2,810 M€.

Aussi, pour améliorer ses droits à déduction, l'établissement travaille sur une méthode alternative qui repose sur l'affectation des dépenses non mixtes.

Ainsi, l'affectation des dépenses constitue le principe en matière de droit à déduction. Elle consiste à rattacher ces dépenses en fonction des différentes activités au regard du droit à déduction de la TVA.

La construction du BBB s'est achevée le 30/06/2019, donnant lieu à la formalité et au paiement de la LASM avant le 31/12/2021, aussi l'établissement a procédé à la régularisation de la LASM BBB sur la CA3 de novembre 2021. Par conséquent, il n'y a pas eu de versement de TVA dans le cadre de la LASM du BBB sur l'exercice 2022.

#### **F/ INFLATION**

La guerre en Ukraine a eu pour conséquences une hausse importante de l'énergie, mais également de l'alimentation et des matières premières avec un impact sur les charges.

Le montant de l'inflation en 2022 a été estimée à hauteur de 11M€. 5,6M€ ont été compensés en C2.

## 1.4 Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autres certains postes (Etat PF3)

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1er janvier 2022 selon l'arrêté du 17 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé. Aucun autre élément significatif empêche de comparaison entre les 2 exercices.

## 2 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

### 2.1 Tableau des immobilisations (Etat BI1)

État BI1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

#### COMPTE FINANCIER 2022

##### TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice Solde débiteur	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice Solde débiteur
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	31 664,74	303 483,42	308 330,98	26 817,18
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	30 846 663,09	3 233 583,02	2 915 130,86	31 165 115,25
Autres immobilisations incorporelles	580 220,00	290 109,66	0,00	870 329,66
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

État BI1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

#### COMPTE FINANCIER 2022

##### TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice Solde débiteur	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice Solde débiteur
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	5 550 571,29	0,00	1 023,54	5 549 547,75
Constructions	609 661 796,52	8 071 714,03	48 497 024,23	569 236 486,32
Installations techniques, matériel et outillage industriel	142 353 123,47	10 536 461,12	23 849 875,39	129 039 709,20
Autres immobilisations corporelles	140 883 893,65	5 482 551,87	54 714 661,37	91 651 784,15
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	2 568 750,39	9 104 022,15	1 458 337,83	10 214 434,71
Dont part investissement-partenariats public-privé	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	2 568 750,39	9 104 022,15	1 458 337,83	10 214 434,71
Immobilisations affectées ou mises à disposition	3 803 889,01	0,00	0,00	3 803 889,01
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	100 937,00	300 000,00	6 300,00	394 637,00
Autres titres immobilisés	138,28	0,00	0,00	138,28
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	111 957 820,95	0,00	13 994 712,00	97 963 108,95
<b>TOTAL</b>	<b>1 048 339 468,39</b>	<b>37 321 925,27</b>	<b>145 745 396,20</b>	<b>939 915 997,46</b>

#### 2.1.1 IMMOBILISATIONS AFFECTEES OU MISES A DISPOSITION :

Le CHRU met des bâtiments à la disposition du GCS blanchisserie.

Les variations de compte en 2022 sont dues, à la fin de la mise à disposition des locaux de la maternité au GCS blanchisserie.

## 2.2 Tableau des amortissements (Etat BI2)

État BI2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

### COMPTE FINANCIER 2022

#### TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

RUBRIQUES	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	24 960,46	1 340,86	4 847,56	21 453,76
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	24 733 311,55	3 422 841,44	2 915 130,86	25 241 022,13
Autres immobilisations incorporelles	45 054,97	68 815,64	0,00	113 870,61
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	216 032,99	0,00	0,00	216 032,99
Constructions	303 729 120,63	19 262 336,93	46 752 547,58	276 238 909,98
Installations techniques, matériel et outillage industriel	109 759 291,58	6 736 264,14	23 756 721,64	92 738 834,08
Autres immobilisations corporelles	122 800 088,34	5 282 528,00	54 705 972,62	73 376 643,72
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>561 307 860,52</b>	<b>34 774 127,01</b>	<b>128 135 220,26</b>	<b>467 946 767,27</b>

## 2.3 Variation des capitaux propres (Etat BI3)

État BI3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

### COMPTE FINANCIER 2022

#### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
<b>Apports</b>	<b>236 429 640,88</b>	<b>236 643 148,34</b>	<b>0,00</b>	<b>213 507,46</b>
<b>Réserves :</b>				
Excédents affectés à l'investissement	113 838 744,63	113 838 744,63		0,00
Réserve de trésorerie	957 815,37	957 815,37		0,00
Réserves de compensation	775 563,66	203 673,81	571 889,85	0,00
<b>Report à nouveau :</b>				
Report à nouveau excédentaire	1 046 624,18	907 449,21	139 174,97	0,00
Report à nouveau déficitaire	-295 355 647,75	-290 110 108,19	0,00	5 245 539,56
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	<b>4 534 474,74</b>	<b>-1 616 273,35</b>	<b>6 150 748,09</b>	<b>0,00</b>
Subventions d'investissement	47 260 304,81	59 260 779,12	0,00	12 000 474,31

État BI3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

### COMPTE FINANCIER 2022

#### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
<b>Provisions réglementées :</b>				
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	26 899 135,69	27 850 670,41	0,00	951 534,72
Provisions réglementées pour propre assureur				
Responsabilités civiles	0,00	0,00		0,00
Autres	0,00	0,00		0,00
<b>Droits de l'affectant</b>	<b>998 303,48</b>	<b>998 303,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>137 384 959,69</b>	<b>148 934 202,83</b>	<b>6 861 812,91</b>	<b>18 411 056,05</b>
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNEE</b>				<b>11 549 243,14</b>

### 2.3.1 COMPTE 1022 COMPLEMENT DE DOTATION - ETAT :

Ce compte est créditeur à hauteur de 45 037 986 €, aucune opération n'a été comptabilisé en 2022.

### 2.3.2 COMPTE 1025 DONS ET LEGS EN CAPITAL

Ce compte est destiné à enregistrer « les dons et legs en immobilisations ainsi que les dons et legs en espèces affectés à des opérations d'investissement ou à employer en achats de valeurs.



Lorsque l'immobilisation reçue au titre d'un don ou d'un legs est cédée, le compte 1025 est débité par le crédit du compte 7718 ou, dans le cas d'une cession à titre gratuit d'un bien non amortissable, par le crédit du compte de classe 2. »

Le CHRU dispose d'un historique détaillant les dons et les actifs correspondants. Celui-ci permettant d'identifier aisément les mouvements en entrée/sortie des actifs immobilisés acquis par donation. L'établissement procèdera chaque année, à une régularisation s'il s'avère que ces actifs immobilisés ont fait l'objet dans l'année d'une sortie d'actif (débit compte 1025 / crédit compte 7718-compte classe 2).

## 2.4 Tableau des provisions pour risques et charges et des dépréciations (Etat BI4)

État BI4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

### COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
. C/ 151 : Provisions pour risques				
C/ 1511 Provisions pour litiges	8 776 715,50	1 452 513,05	3 048 453,98	7 180 774,57
C/ 1515 Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1518 Autres provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne temps (CET)				
C/ 1531 Personnel médical	11 823 231,55	3 113 396,67	3 200 456,06	11 736 172,16
C/ 1532 Personnel non médical	10 081 783,74	3 600 892,42	2 380 071,81	11 302 604,35
. C/ 157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
C/ 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 158 : Autres provisions pour charges	4 215 886,15	1 764 001,87	1 109 162,96	4 870 725,06
<b>TOTAL</b>	<b>34 897 616,94</b>	<b>9 930 804,01</b>	<b>9 738 144,81</b>	<b>35 090 276,14</b>

État BI4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

### COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
<b>Dépréciations autres que comptes financiers</b>				
. C/ 29 : Dépréciations des immobilisations	2 015 344,00	2 121 026,70	0,00	4 136 370,70
. C/ 39 : Dépréciations des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 49 : Dépréciations des comptes de tiers	1 995 332,12	47 792,66	19 485,46	2 023 639,32
<b>Dépréciations des comptes financiers</b>				
. C/ 59 : Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 010 676,12</b>	<b>2 168 819,36</b>	<b>19 485,46</b>	<b>6 160 010,02</b>

## 2.5 Tableau des subventions d'équipement transférables (Etat BI5)

État BI5

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

### COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
	C/ 1311 - Etat et Etablissements Nationaux	305 296,64	64 091,37	130 486,85	40 904,41
C/ 13121 - Subv equipt - Ecoles et Inst Form Prof	1 139 904,31	215 810,21	8 584,60	67 154,69	865 524,01
C/ 13128 - Autres	1 975 965,81	1 705 950,15	2 149 066,20	313 213,11	2 105 868,75
C/ 1313 - Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1314 - Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1315 - Autres collectivités et EPL	822 756,48	464 012,35	0,00	50 303,77	308 440,36
C/ 1316 - GHT - Contributions aux investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 13181 - Versts lib-exonération taxe apprentissag	563 309,06	210 104,80	22 047,92	1 144,36	374 107,82
C/ 13182 - FMESPP - FMIS	17 973 063,88	4 488 188,59	1 793 818,84	1 452 272,34	13 826 421,79
C/ 13183 - Fonds d'intervention régional (FIR)	6 631 180,11	1 075 605,04	-80 098,11	96 224,32	5 379 252,64
C/ 13186 - Subvention d'investissement structurant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 13187 - MIGAC	13 842 115,23	1 469 789,10	10 418 514,55	802 354,41	21 988 486,27
C/ 13188 - Autres subventions	15 162 049,46	1 461 784,56	451 842,19	70 217,32	14 081 889,77
<b>TOTAL</b>	<b>58 415 640,98</b>	<b>11 155 336,17</b>	<b>14 894 263,04</b>	<b>2 893 788,73</b>	<b>59 260 779,12</b>

## 2.6 Tableau des restes à recouvrer amiables et contentieux (Etat BI6)

État BI6

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

### COMPTE FINANCIER 2022

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

	Hospitalisés et consultants	Caisses de sécurité sociale	Etat	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	2 147 037,78	111 613 816,15	384 514,91	145 464,06	5 414 218,81	3 388 511,24
Contentieux	1 166 726,82	0,00	0,00	0,00	6 953,73	3 409,73
Total	3 313 764,60	111 613 816,15	384 514,91	145 464,06	5 421 172,54	3 391 920,97

## 2.7 Tableau des restes à recouvrer amiables et contentieux au 31/12 sur hospitalisés et consultants (Etat BI7)

État BI7

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

### COMPTE FINANCIER 2022

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DECEMBRE, SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS

	Moins de 20,00 Euro		De 20,00 Euro à 100,00 Euro <sup>1</sup>		De 100,00 Euro à 1 000,00 Euro <sup>2</sup>		Plus de 1 000,00 Euro		Total	
	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres
Amiable	169 674,28	12084	213 655,61	5279	439 619,60	1607	1 324 088,29	382	2 147 037,78	19352
Contentieux	14 561,10	1028	46 387,03	1074	201 099,94	645	904 678,75	165	1 166 726,82	2912
Total	184 235,38	13112	260 042,64	6353	640 719,54	2252	2 228 767,04	547	3 313 764,60	22264

<sup>1</sup> hors pièces de recouvrement égales à 100

<sup>2</sup> y compris les pièces de recouvrement égales à 100

## 2.8 Etat de la dette financière à long et moyen terme (Etat BI8)

### COMPTE FINANCIER 2022

#### ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Indiquer le montant global

COMPTES	Balances de sortie N-1	Exercice N		Balances de sortie N
		Masses débitrices	Masses créditrices	
<b>C/163 Emprunts obligataires in fine</b>	<b>143 337 099,82</b>	<b>44 942 561,18</b>	<b>25 000 000,00</b>	<b>123 394 538,64</b>
C/1631 Emprunts obligataires remboursable in fine	51 000 000,00	41 000 000,00	25 000 000,00	35 000 000,00
C/1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital				
C/1638 Autres emprunts obligataires	92 337 099,82	3 942 561,18		88 394 538,64
<b>C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>213 775 185,51</b>	<b>22 112 815,34</b>	<b>15 000 000,00</b>	<b>206 662 370,17</b>
C/ 1641 Emprunts en euros	200 481 257,39	20 648 950,99	15 000 000,00	194 832 306,40
C/ 1643 Emprunts en devises				
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	13 293 928,12	1 463 864,35		11 830 063,77
C/ 1645 Remboursements temporaires sur emprunt auprès des établissements de crédit				
C/ 16451 Remboursements temporaires sur emprunt en euros				
C/ 16452 Remboursements temporaires sur emprunt en devises				
<b>C/167 Emprunts assortis de conditions particulières</b>	<b>71 442 035,58</b>	<b>1 817 273,47</b>		<b>69 624 762,11</b>
C/ 1673 Prêts de l'Etat				
C/ 1674 Dettes - Partenariats public-privé				
C/ 1675 Autres emprunts obligataires	71 442 035,58	1 817 273,47		69 624 762,11
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux				
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie				
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières				
<b>C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)</b>	<b>5 149 834,20</b>	<b>572 203,80</b>		<b>4 577 630,40</b>
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	5 149 834,20	572 203,80		4 577 630,40
<b>TOTAL</b>	<b>433 704 155,11</b>	<b>69 444 853,79</b>	<b>40 000 000,00</b>	<b>404 259 301,32</b>
Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année*				
*ce montant est calculé à partir de la formule suivante: (D1631 - C1632) + D1632				

## 2.8.1 DETAIL DU CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2022 PAR PRETEUR

Répartition de la dette due au 31/12/2022 par prêteur :

### RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)

PRETEUR	Encours au 31/12
SFIL	57 383 930,63
GCE - Groupe Caisse d'Epargne	48 359 103,24
GCA - Groupe Crédit Agricole	18 258 396,77
CDC	2 158 333,46
LBP - La Banque Postale	19 270 333,35
BA - Banques allemandes	27 627 500,00
SG - Société Générale	33 604 772,72
Autres	162 596 931,15
	<b>369 259 301,32</b>

## 2.8.2 PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE EXISTANT AU 31/12/2022

### PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12 (y compris emprunts in fine)

Exercice	Remboursement en capital*	Capital restant dû
2022	69 444 853,79	404 259 301,32
2023	63 866 569,83	340 392 731,49
2024	29 652 312,09	310 740 419,40
2025	29 815 847,58	280 924 571,82
2026	29 946 817,14	250 977 754,68
2027	28 243 096,72	222 734 657,96
2028	24 888 377,34	197 846 280,62
2029	20 416 342,58	177 429 938,04
2030	17 830 610,97	159 599 327,07
2031	14 333 320,49	145 266 006,58
2032	13 733 073,32	131 532 933,26
2033	13 914 971,97	117 617 961,29
2034	13 567 766,20	104 050 195,09
2035	12 605 607,57	91 444 587,52
2036	12 876 968,32	78 567 619,20
2037	13 012 951,66	65 554 667,54
2038	12 151 928,61	53 402 738,93
2039	12 619 182,24	40 783 556,69
2040	6 429 491,41	34 354 065,28
2041	4 881 100,18	29 472 965,10
2042	4 374 427,85	25 098 537,25
2043	3 624 427,85	21 474 109,40
2044	3 624 427,85	17 849 681,55
2045	3 624 427,85	14 225 253,70
2046	3 624 427,85	10 600 825,85
2047	3 624 427,85	6 976 398,00
2048	3 624 427,63	3 351 970,37
2049	2 258 703,01	1 093 267,36
2050	981 866,97	111 400,39
2051	111 400,39	0,00

\*Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs (donc hors traitement budgétaire des opérations de capital non échus des emprunts obligataires remboursables in fine)



**Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme**  
**Caractéristiques générales (3)**

CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N														
	Annuité de l'exercice					type de taux (F, V ou C)	formule de calcul du taux d'intérêt	taux d'intérêt	taux d'actuel	Remboursement anticipé partiel sur l'exercice ? Si oui, montant remboursé	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N : indemnité contractuelle à régler en cas de remboursement anticipé définitif du capital (14)	Couverture ? Si oui, montant couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
	Poids dans total encours	Capital restant dû au 31/12/N	Echéance de l'exercice - partie capital	Echéance de l'exercice - partie intérêt										
<b>C/163 Emprunts obligataires</b>	30,52%	123 394 538,64	44 942 561,18	2 532 421,20						0,00	0,00	123 394 538,64	143 337 099,82	
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	8,65%	35 000 000,00	41 000 000,00	365 000,00						0,00	0,00	35 000 000,00	51 000 000,00	
OBLIG2013	2,47%	10 000 000,00	0,00	365 000,00	F - Fixe	FIXE	3,65%	3,65%		0,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	
OBLIG2021BIL2	0,00%	0,00	41 000 000,00	0,00	F - Fixe	FIXE	0,00%	0,01%		0,00	0,00	0,00	41 000 000,00	
OBLIG2022CCT-BIL	6,18%	25 000 000,00	0,00	0,00	F - Fixe	FIXE	0,00%	0,86%		0,00	0,00	25 000 000,00	0,00	
<b>C/1638 Autres emprunts obligataires</b>	21,86%	88 394 538,64	3 942 561,18	2 167 421,20						0,00	0,00	88 394 538,64	92 337 099,82	
OBLIG2018	1,18%	4 800 000,00	800 000,00	138 320,00	F - Fixe	FIXE	2,47%	2,47%		0,00	0,00	4 800 000,00	5 600 000,00	
OBLIG2018-2	2,35%	9 533 333,32	366 666,67	331 749,00	F - Fixe	FIXE	3,35%	3,35%		0,00	0,00	9 533 333,32	9 899 999,99	
OBLIG2013-3	3,43%	13 888 888,88	555 555,56	522 483,87	F - Fixe	FIXE	3,62%	3,72%		0,00	0,00	13 888 888,88	14 444 444,44	
OBLIG2019-1	5,81%	23 505 649,77	887 006,62	497 908,33	F - Fixe	FIXE	2,06%	2,07%		0,00	0,00	23 505 649,77	24 392 655,39	
OBLIG2019-2	4,45%	17 999 999,99	666 666,67	386 960,00	F - Fixe	FIXE	2,07%	2,07%		0,00	0,00	17 999 999,99	18 666 666,66	
OBLIG2020-1	4,61%	18 666 666,68	666 666,66	290 000,00	F - Fixe	FIXE	1,50%	1,50%		0,00	0,00	18 666 666,68	19 333 333,34	
<b>C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	51,12%	206 662 370,17	22 112 815,34	5 729 253,92						0,00	102 573,34	206 662 370,17	213 775 185,51	
<b>C/ 1641 Emprunts en euros</b>	48,19%	194 832 306,40	20 640 950,99	5 312 431,61						0,00	102 573,34	194 832 306,40	200 481 257,39	
BP2020	2,26%	9 166 666,70	333 333,32	167 812,50	F - Fixe	FIXE	1,79%	1,80%		0,00	0,00	9 166 666,70	9 500 000,02	
BP2021	1,05%	4 270 333,35	148 533,32	60 211,70	F - Fixe	FIXE	1,38%	1,38%		0,00	0,00	4 270 333,35	4 418 866,67	
BP2022	3,71%	15 000 000,00	0,00	0,00	V - Variable	EURIBOR03M + 0,550	2,34%	3,51%		0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	
CA2012	0,14%	570 000,00	60 000,00	26 355,89	C - Complexe	Si EURIBOR03M compris entre -100 et 6 alors 4.28Si EURIBOR03M compris entre 6 et 100 alors EURIBOR03M+1.5	4,28%	4,41%		0,00	0,00	570 000,00	630 000,00	
CDC2012	0,35%	1 425 000,00	300 000,00	26 837,85	V - Variable	EURIBOR03M + 1,98000	2,21%	4,77%		0,00	0,00	1 425 000,00	1 725 000,00	
CDC2013	0,18%	733 333,46	133 333,32	18 326,17	V - Variable	EURIBOR03M + 2,55000	2,78%	5,38%		0,00	0,00	733 333,46	866 666,78	
CE CFF2006-T1	1,36%	5 500 000,00	1 000 000,00	278 506,04	F - Fixe	FIXE	4,48%	4,62%		0,00	0,00	5 500 000,00	6 500 000,00	
CE CFF2006-T2	0,68%	2 750 000,00	500 000,00	122 945,93	C - Complexe	Si EURIBOR12M compris entre -100 et 6.25 alors 3.97Si EURIBOR12M compris entre 6.25 et 100 alors 3.97+5*(EURIBOR12M-6.25)	3,97%	4,08%		0,00	102 573,34	2 750 000,00	3 250 000,00	
CE2012	0,24%	1 000 000,00	200 000,00	44 662,50	F - Fixe	FIXE	3,97%	4,03%		0,00	0,00	1 000 000,00	1 200 000,00	
CE2013-1	0,79%	3 225 000,00	300 000,00	157 757,00	F - Fixe	FIXE	4,56%	4,70%		0,00	0,00	3 225 000,00	3 525 000,00	
CE2013-2	1,11%	4 500 000,00	400 000,00	219 601,99	F - Fixe	FIXE	4,56%	4,70%		0,00	0,00	4 500 000,00	4 900 000,00	
CE2015	1,63%	6 615 000,00	540 000,00	218 515,13	F - Fixe	FIXE	3,10%	3,18%		0,00	0,00	6 615 000,00	7 155 000,00	
CE2015-2017	1,11%	4 500 000,00	300 000,00	158 166,67	F - Fixe	FIXE	3,25%	3,29%		0,00	0,00	4 500 000,00	4 800 000,00	
CE2019-STERIL	0,68%	2 775 000,00	300 000,00	133 608,76	F - Fixe	FIXE	4,51%	4,58%		0,00	0,00	2 775 000,00	3 075 000,00	
CFF-CE2008-T1	0,74%	3 000 000,00	500 000,00	145 065,00	F - Fixe	FIXE	4,32%	4,45%		0,00	0,00	3 000 000,00	3 500 000,00	
CFF-CE2008-T2 171259792002	0,93%	3 765 691,00	502 092,00	12 728,83	V - Variable	EURIBOR01M + 0,11000	1,60%	3,06%		0,00	0,00	3 765 691,00	4 267 783,00	
DEFFA2006	1,48%	6 000 000,00	1 500 000,00	277 816,67	F - Fixe	FIXE	3,95%	4,06%		0,00	0,00	6 000 000,00	7 500 000,00	
DEFFA2008	1,60%	6 500 000,00	1 000 000,00	0,00	V - Variable	EURIBOR03M + 0,07000	0,00%	2,71%		0,00	0,00	6 500 000,00	7 500 000,00	
DEX2006	2,59%	10 500 000,00	2 000 000,00	356 142,22	F - Fixe	FIXE	2,99%	3,06%		0,00	0,00	10 500 000,00	12 500 000,00	
DEX2008	2,67%	10 810 000,00	1 880 000,00	9 149,58	V - Variable	TAG03M + 0,3200	0,31%	3,04%		0,00	0,00	10 810 000,00	12 690 000,00	
MRU3-SG2006	0,78%	3 179 772,71	166 999,45	131 424,87	F - Fixe	FIXE	3,92%	4,01%		0,00	0,00	3 179 772,71	3 346 772,16	
MRU5-CFF 2010	1,70%	6 900 000,16	383 333,32	230 903,20	F - Fixe	FIXE	3,19%	3,27%		0,00	0,00	6 900 000,16	7 283 333,48	
MRU5-DEX2011	0,77%	3 124 999,85	166 666,68	161 727,82	F - Fixe	FIXE	4,94%	5,10%		0,00	0,00	3 124 999,85	3 291 666,53	
MRU7-CA2011	1,44%	5 858 333,00	308 334,00	58 108,03	V - Variable	EURIBOR03M + 1,19000	1,70%	4,09%		0,00	0,00	5 858 333,00	6 166 667,00	
MRU8-CE2011	0,34%	1 393 333,48	73 333,32	60 441,35	F - Fixe	FIXE	4,16%	4,30%		0,00	0,00	1 393 333,48	1 466 666,80	
SAARLE2017	3,74%	15 127 500,00	1 008 500,00	347 856,86	F - Fixe	FIXE	2,19%	2,20%		0,00	0,00	15 127 500,00	16 136 000,00	
SFIL2014	0,99%	4 031 145,45	458 129,94	154 755,30	F - Fixe	FIXE	3,40%	3,44%		0,00	0,00	4 031 145,45	4 489 275,39	
DEX2007-REAM2016	1,58%	6 417 785,32	217 264,79	216 615,96	F - Fixe	FIXE	3,22%	3,26%		0,00	0,00	6 417 785,32	6 635 050,11	
DEX2007-REAM12016	3,29%	13 333 333,31	1 666 666,67	489 708,33	F - Fixe	FIXE	3,22%	3,26%		0,00	0,00	13 333 333,31	14 999 999,98	
SG2009-T1	1,65%	6 750 000,00	1 000 000,00	265 267,29	F - Fixe	FIXE	3,63%	3,74%		0,00	0,00	6 750 000,00	7 750 000,00	
SG2009-T2	1,73%	7 000 000,00	1 000 000,00	305 329,51	F - Fixe	FIXE	3,95%	4,06%		0,00	0,00	7 000 000,00	8 000 000,00	
SG2010-T1	2,30%	9 326 785,72	1 130 519,48	60 906,21	V - Variable	EURIBOR01M + 0,75000	2,14%	3,70%		0,00	0,00	9 326 785,72	10 457 305,20	
SG2010-T2	1,06%	4 285 714,29	519 480,52	158 224,57	F - Fixe	FIXE	3,45%	3,55%		0,00	0,00	4 285 714,29	4 805 194,81	
SG2019-STERIL	0,75%	3 062 500,00	350 000,00	145 359,38	F - Fixe	FIXE	4,43%	4,50%		0,00	0,00	3 062 500,00	3 412 500,00	
SINCAL-CE2015	0,60%	2 435 078,60	302 430,86	91 592,50	F - Fixe	FIXE	3,30%	3,34%		0,00	0,00	2 435 078,60	2 737 509,46	
<b>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</b>	2,92%	11 830 063,77	1 463 864,35	416 822,31						0,00	0,00	11 830 063,77	13 293 928,12	
CA2004-T1	0,46%	1 875 000,50	166 666,64	82 471,16	F - Fixe	FIXE	4,11%	4,23%		0,00	0,00	1 875 000,50	2 041 667,14	
CA2004-T2	0,39%	1 600 000,06	133 333,33	68 224,14	F - Fixe	FIXE	4,12%	4,24%		0,00	0,00	1 600 000,06	1 733 333,39	
CA2004-T3	0,04%	200 000,00	100 000,00	0,00	V - Variable	EURIBOR12M + 0,04500	0,00%	0,57%		0,00	0,00	200 000,00	300 000,00	
CA2004-T5	0,20%	811 904,80	73 809,52	2 473,48	V - Variable	TAG03M + 0,08500	1,19%	2,94%		0,00	0,00	811 904,80	885 714,32	
CA2005-T1	1,02%	4 137 931,14	344 827,58	173 657,10	F - Fixe	FIXE	3,80%	3,91%		0,00	0,00	4 137 931,14	4 482 758,72	
CA2005-T2	0,51%	2 062 500,00	550 000,00	86 601,52	F - Fixe	FIXE	3,55%	3,65%		0,00	0,00	2 062 500,00	2 612 500,00	
CA2005-T3	0,28%	1 142 727,27	95 227,28	3 394,91	V - Variable	TAG03M + 0,05750	1,16%	2,93%		0,00	0,00	1 142 727,27	1 237 954,55	
<b>C/167 Emprunts assortis de conditions particulières</b>	17,22%	69 624 762,11	1 817 273,47	3 677 577,91						0,00	0,00	69 624 762,11	71 442 035,58	
<b>C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé</b>	17,22%	69 624 762,11	1 817 273,47	3 677 577,91						0,00	0,00	69 624 762,11	71 442 035,58	
BEH BSM	17,22%	69 624 762,11	1 817 273,47	3 677 577,91	F - Fixe	FIXE	5,20%	5,21%		0,00	0,00	69 624 762,11	71 442 035,58	
<b>C/168 Autres emprunts et dettes assimilés (sauf ICNE)</b>	1,13%	4 577 630,40	572 203,80	0,00						0,00	0,00	4 577 630,40	5 149 834,20	
UGE CAM	1,13%	4 577 630,40	572 203,80	0,00	F - Fixe	TAUX FIXE À 0 %	0,00%	0,00%		0,00	0,00	4 577 630,40	5 149 834,20	
<b>TOTAL</b>	100,00%	404 259 301,32	69 444 853,79	11 939 253,03						0,00	102 573,34	404 259 301,32	433 704 155,11	



COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Etats de crédits de trésorerie

Indiquer le détail par contrat

	Etablissement de crédit	Numéro du contrat	Date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	Durée du contrat (en mois)	Index disponibles au 31/12/N (1)	Montant max. autorisé au 31/12/N	Encours moyen en N (2)	Montant des intérêts remboursés en N (3)	Encours restant dû au 31/12/N
C/519 Crédits de trésorerie						14 666 666,67			
C/51931 Ligne de crédits de trésorerie									
C/51932 Ligne de crédits de trésorerie liée à un emprunt						14 666 666,67			
CA2004	GCA - Groupe Crédit Agricole	CA2004	23/03/2004	324	EONIA	5 333 333,34	0,00	0,00	0,00
CA2005	GCA - Groupe Crédit Agricole	CA2005	16/02/2005	324	EONIA	9 333 333,33	0,00	0,00	0,00

1: préciser le(s) index (ex. Eonia, Euribor 1 mois etc.)

2: encours tirés \* nombre de jours du tirage / 365

3: y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne

COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Typologie de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecart d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecart d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	50,00	.	.	.	.	.
	% de l'encours	99,12%	.	.	.	.	.
	Montant en euros	375 939 301,32	.	.	.	.	.
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1,00	.	.	.	.	.
	% de l'encours	0,15%	.	.	.	.	.
	Montant en euros	570 000,00	.	.	.	.	.
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	.	.	.	.	.	.
	% de l'encours	.	.	.	.	.	.
	Montant en euros	.	.	.	.	.	.
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits	.	.	.	.	.	.
	% de l'encours	.	.	.	.	.	.
	Montant en euros	.	.	.	.	.	.
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1,00	.	.	.	.	.
	% de l'encours	0,72%	.	.	.	.	.
	Montant en euros	2 750 000,00	.	.	.	.	.
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	.	.	.	.	.	.
	% de l'encours	.	.	.	.	.	.
	Montant en euros	.	.	.	.	.	.

COMPTE FINANCIER 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Echéancier flux de trésorerie

Catégorie d'emprunt	Echéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (côtés 1A) - capital	63 306 569,83	29 092 312,09	29 255 847,58	29 386 817,14	27 683 096,72	222 214 657,96	400 939 301,32
Emprunts non structurés (côtés 1A) - intérêts	12 646 814,68	11 565 636,99	10 181 968,41	9 161 296,68	8 207 750,47	53 965 435,71	105 728 902,94
Emprunts structurés-risque limité (côtés 1B,2B,2A,3A,3B et 3C) - capital	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	270 000,00	570 000,00
Emprunts structurés-risque limité (côtés 1B,2B,2A,3A,3B et 3C) - intérêts	23 752,21	21 209,18	18 544,89	15 941,21	13 337,55	27 832,49	120 617,53
Emprunts structurés-risque élevé (non cités ci-dessus) - capital	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	250 000,00	2 750 000,00
Emprunts structurés-risque élevé (non cités ci-dessus) - intérêts	102 861,58	83 245,95	62 885,91	42 760,21	22 744,79	3 777,01	318 275,45
Emprunts "hors charte Gissler" (6F) - capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts "hors charte Gissler" (6F) - intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TOUTES CATEGORIES - capital	63 866 569,83	29 652 312,09	29 815 847,58	29 946 817,14	28 243 096,72	222 734 657,96	404 259 301,32
TOTAL TOUTES CATEGORIES - intérêts	12 773 428,47	11 670 092,12	10 263 399,21	9 219 998,10	8 243 832,81	53 997 045,21	106 167 795,92

## 2.10 Etat des participations au 31/12 (Etat BI10)

### ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

PRESENTATION GENERALE	Commentaires
* Présentation générale du nombre et types de groupements ou d'entités dans lesquels l'EPS est partie prenante et s'il existe des faits marquants durant l'exercice	Présentation des 10 principaux groupements dans lesquels le CHRU est membre. Ces groupements sont essentiellement des groupements de moyens autour d'activités mutualisées avec d'autres établissements du territoire (blanchisserie, mise à disposition de personnels, coopération territoriale, plateau d'imagerie, cancérologie, etc.).
* Seuils de signification retenus par l'EPS pour fournir une information en annexe sur une entité ou un groupement	quote-part >20%
* Faits marquants relatifs aux groupements et entités survenus durant l'exercice	

### RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT

	RUBRIQUES	NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE 1			NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE 2			NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE 3			NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE 4			NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE 5		
		Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
Présentation de l'entité / du groupement	DENOMINATION	BLANCHISSERIE SUD LORRAINE			ETABLISSEMENTS LORRAINE SUD			CCUR			GICAL			POLE REGIONAL DE CANCEROLOGIE DE LORRAINE		
	FORME JURIDIQUE	GCS			GCS			GCS			GCS			GCS		
	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	29 AVENUE DU MARCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 54000 NANCY			29 AVENUE DU MARCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 54000 NANCY			29 AVENUE DU MARCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 54000 NANCY			29 AVENUE DU MARCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 54000 NANCY			6 AVENUE DE BOURGOGNE 54500 VANDOEUVRE LES NANCY		
	NATURE D'ACTIVITE	BLANCHISSERIE			COOPERATION TERRITORIALE			MISE A DISPOSITION PERSONNELS			MISE A DISPOSITION PERSONNELS			CANCEROLOGIE		
	GOVERNANCE															
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique)	Modalités de prise de décision															
	MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	537 €	537 €		7 000 €	7 000 €		750 €	750 €		1 000 €	1 000 €		3 000 €	3 000 €	
	TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	53%	53%		26%	26%		75%	75%		67%	67%		50%	50%	
	NATURE DU CONTRÔLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)															
	Modalités d'exercice du contrôle															
Informations financières significatives par entité / groupement	MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (2)															
	MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)															
	MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE/ DU GROUPEMENT (4)															
	Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/l'entité															
	AUTRES INFORMATIONS															
Emprunts	MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE/ DU GROUPEMENT	ND	5 785 782 €		2 026 426 €	2 007 822 €								6 000 €	6 000 €	
	MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	537 €	537 €		7 000 €	7 000 €		750 €	750 €		1 000 €	1 000 €		3 000 €	3 000 €	
	TAUX DE DETENTION (en %)	53%	53%		26%	26%		75%	75%		67%	67%		50%	50%	
	CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS	4 746 376 €	4 568 197 €		17 722 €	65 524 €		4 953 327 €	4 340 998 €		5 041 618 €	5 389 805 €		4 557 536 €	4 521 205 €	
Immobilisation	MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR L'ENTITE/ LE GROUPEMENT	ND	5 610 400 €													
	Montant des nouveaux emprunts															
	Montant du remboursement															
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'ENTITE/ LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS	Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle															
	TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	ND	10 512 847 €											ND	35 390 €	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE/ LE GROUPEMENT	INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'ÉVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)															
	Cession															
	Liquidation															
	Mise à disposition															
Produits	Autre															
	Cession															
	Liquidation															
	Mise à disposition															
Résultat	Autre															
	TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/ DU GROUPEMENT	9 875 427 €	8 711 370 €		183 026 €	239 998 €		4 955 322 €	4 596 098 €		5 043 648 €	5 574 897 €		ND	7 429 916 €	
Éléments hors bilans	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/ DU GROUPEMENT	692 051 €	662 417 €		18 604 €	46 413 €		0 €	0 €		0 €	0 €		ND	147 987 €	
	LA PART DU RÉSULTAT ASSUMÉE PAR L'EPS															
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité/ le groupement	Cession															
	Liquidation															
	Mise à disposition															
	Garanties d'emprunts accordées															
ENGAGEMENTS REÇUS par l'entité/ le groupement	Autre															
	Cession															
	Liquidation															
	Mise à disposition															
Personnel mis à disposition par l'établissement (en ETP)	Garanties d'emprunts accordées															
	Autre															
Personnel mis à disposition par l'établissement (en coût salarial)	Refacturation de prestations de services du CHRU vers le GCS	74,72	70,44													
	Refacturation de prestations de services du CHRU vers le GCS	3 299 490 €	3 060 173 €		72 278 €	81 024 €										
AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	693 805 €	608 708 €		6 891 €	10 340 €								5 948 712 €	4 939 749 €		

	RUBRIQUES	NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE 6			NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE 7			NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE 8			NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE 9			NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE 10		
		Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
Présentation de l'entité / du groupement	DENOMINATION	NANCYCLOTEP			BOISECOURS			BOIS LE DUC			HOPITAL VITUEL DE LORRAINE			PLATEAU MAGERIE MEDICAL MUTUALISE		
	FORME JURIDIQUE	GIE			GCS			GCS			GE			GCS		
	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	29 AVENUE DU MARCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 54000 NANCY			29 AVENUE DU MARCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 54000 NANCY			29 AVENUE DU MARCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 54000 NANCY			9 AVENUE DE LA FORET DE HAYE 54505 VAINDOEUVRE LES NANCY			29 AVENUE DU MARCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 54000 NANCY		
	NATURE D'ACTIVITE	MAGERIE			MAGERIE			MAGERIE			FORMATION			MAGERIE		
	GOVERNANCE															
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique)	Modalités de prise de décision															
	MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS				600 €	600 €		1 000 €	1 000 €				8 000 €	8 000 €		
	TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)				50%	50%		50%	50%				79%	79%		
	NATURE DU CONTRÔLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)															
	Modalités d'exercice du contrôle															
	MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (2)															
	MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)															
	MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE/ DU GROUPEMENT (4)															
	Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/entité															
	AUTRES INFORMATIONS															
Informations financières significatives par entité/groupement	MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE/ DU GROUPEMENT	3 744 733 €	4 579 995 €										10 000 €	10 000 €		
	MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS				600 €	600 €		1 000 €	1 000 €				8 000 €	8 000 €		
	TAUX DE DETENTION (en %)				50%	50%		50%	50%				79%	79%		
	CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS										148 995 €	268 191 €				
Emprunts	PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS												968 555 €	0 €		
	MONTANT DE L'ENCOURE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR L'ENTITE/ LE GROUPEMENT	8 396 856 €	5 182 344 €													
	Montant des nouveaux emprunts															
	Montant du remboursement															
Immobilisation	Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle															
	TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	5 785 315 €	3 850 266 €		7 882 €	2 812 €		14 660 €	10 083 €		125 360 €	141 337 €				
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'ENTITE/ LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS	INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'ÉVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)															
	Cession															
	Liquidation															
	Mise à disposition															
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE/ LE GROUPEMENT	Autre															
	Cession															
	Liquidation															
	Mise à disposition															
Produits	Autre															
	TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/ DU GROUPEMENT	6 445 431 €	6 964 125 €		941 040 €	985 175 €		656 754 €	624 152 €		273 844 €	178 799 €		968 555 €		
Résultat	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/ DU GROUPEMENT	131 583 €	254 216 €		ND	0 €		ND	0 €		0 €	0 €		258 €	-614 €	
	LA PART DU RÉSULTAT ASSUMÉE PAR L'EPS															
Éléments hors bilans : ENGAGEMENTS PRIS par l'entité/groupement	Cession															
	Liquidation															
	Mise à disposition															
	Garanties d'emprunts accordées															
Éléments hors bilans : ENGAGEMENTS REÇUS par l'entité/groupement	Autre															
	Cession															
	Liquidation															
	Mise à disposition															
Personnel mis à disposition par l'établissement (en ETP)	Garanties d'emprunts accordées															
	Autre	669 215 €	1 001 440 €													
Personnel mis à disposition par l'établissement (en coût salarial)	Projet FIGEDIM : quote part de subvention FEDER pour les dépenses effectuées															
	Refacturation de prestations de services du CHRU vers le GIE															
AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	Refacturation de prestations de services du CHRU vers le GCS				399 419 €	370 581 €		388 318 €	372 708 €				962 180 €	0 €		
	Refacturation de prestations de services du CHRU vers le GCS															



## 2.11 Evaluation et comptabilisation des stocks (Etat BI11)

### Compte de résultat principal et comptes de résultat annexes

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal

Compte	Nature des stocks et des en-cours	Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations			
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/31	Matières premières et fournitures	.	.	.	.	.	.
C/32	Autres approvisionnements	17 813 662,77	18 133 994,86	.	.	.	.
dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical		12 048 425,07	13 094 766,02	.	.	.	.
C/33	En-cours de production de biens	.	.	.	.	.	.
C/35	Stocks de produits	.	.	.	.	.	.
C/37	Stocks de marchandises	.	.	.	.	.	.
C/38	Autres stocks	.	.	.	.	.	.
<b>TOTAL</b>		<b>17 813 662,77</b>	<b>18 133 994,86</b>	.	.	.	.

## 2.12 Détail et évaluation des valeurs mobilières de placement (Etat BI12)

### TABEAU SYNTHÉTIQUE DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	Montant à l'ouverture de l'exercice n	Montant à la clôture de l'exercice n	Ajustement des dépréciations			
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations	.	.	.	.	.	.
C/507	Bons du trésor et bons de caisse à court terme	.	.	.	.	.	.
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées	.	.	.	.	.	.
<b>TOTAL</b>		.	.	.	.	.	.

## 2.13 Informations sur les comptes d'attente

### 2.13.1 COMPTE # 4712 - RECETTES PERÇUES EN EXCEDENT A RE-IMPUTER

Ce compte enregistre les recouvrements sur les titres de recettes supérieurs aux restes à recouvrer figurant sur ces titres, quelle que soit l'origine de l'excédent constaté (encaissement ou annulation). L'imputation au compte # 4712 permet de s'assurer de la suite à donner aux trop-perçus constatés : imputation sur un titre impayé au nom du bénéficiaire ou remboursement en l'absence de reste à recouvrer.

Le # 4712 est crédité par le débit du compte au Trésor.

Il est débité par :

- le crédit du compte de tiers intéressé pour les titres de recettes non encore recouverts du débiteur concerné ;
- le crédit du compte # 466 – Excédent de versement dans le cas contraire.

Les comptes 4712 et 471412 permettent la distinction de ces excédents du fait de leur origine : ceux concernant les personnes physiques d'une part et ceux concernant les personnes morales d'autre part.

### 2.13.2 COMPTE # 4717 – RECETTES RELEVÉ BANQUE DE FRANCE

Ce compte retrace les encaissements figurant sur le relevé Banque de France, qui n'ont pu être imputés de façon certaine. Il s'agit donc d'un compte de recettes à régulariser.

## 2.13.3 COMPTE 4718 – AUTRES RECETTES A REGULARISER

Ce compte enregistre principalement les encaissements dont l'imputation définitive n'a pu être opérée et qui nécessitent la mise en œuvre de recherches (défaut d'information permettant d'identifier la nature de la recette et/ou le titre à émarger).

Ce compte sera débité sauf exception, soit par le crédit du compte 4713 – Recettes perçues avant émission de titre si l'encaissement a été identifié comme une recette pour l'établissement, soit par le crédit du compte 515 – BDF s'il s'avère que les sommes ont été encaissées à tort et sont restituées.

## 2.13.4 COMPTE # 4721 – DEPENSES REGLEES SANS MANDATEMENT PREALABLE

Ce compte enregistre des dépenses répétitives, réglées sans mandatement préalable (échéances d'emprunt, factures d'électricité...).

# 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

## 3.1 Eléments significatifs explicitant les comptes (Etat CR1)

Aucun élément significatif notoire, autre que ceux déjà présentés dans l'état PF2 de la présente annexe, n'est intervenu au cours de l'exercice 2022.

Aucune autre évolution majeure n'est intervenue dans le référentiel comptable M21 entre les exercices 2020 et 2022.

En 2022, le budget général représente 97.4 % des charges et des produits de l'établissement. Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à un déficit de 1 616 273€.

Le résultat comptable est composé de plusieurs résultats intermédiaires :

**Le résultat d'exploitation** qui est la différence entre les produits d'exploitation (ventes de marchandises, produits de l'activité, subventions d'exploitation, reprises d'amortissements et de provisions) et les charges d'exploitation (achats, rémunérations et charges sociales, dotations aux amortissements et aux provisions);

**Le résultat financier** qui est constitué de la différence entre les produits financiers (escomptes obtenus, gains de change, autres produits financiers) et les charges financières (intérêts des emprunts, intérêts des lignes de trésorerie);

**Le résultat courant** qui est constitué de la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier ;

**Le résultat exceptionnel** qui enregistre les opérations de cessions immobilières, les émissions et annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs ainsi que des charges et produits à caractère exceptionnel.

## 3.2 Etat synthétique des subventions d'exploitation et des contributions accordées par l'établissement (Etat CR2)

État CR2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

### COMPTE FINANCIER 2022

ETAT SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDEES PAR L'ETABLISSEMENT

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

Rubriques	Montant Exercice 2022
<b>C/ 652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT</b>	5 249 547,14
dont C/6521 : Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	0,00
dont C/6522 : Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	334 350,00
dont C/6523 : Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	4 915 197,14
dont C/6528 : Autres contributions à des structures de coopération	0,00
<b>C/ 653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)</b>	3 370 520,34
<b>C/ 657 Subventions</b>	45 000,00
Dont 6571: Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	0,00
Dont 6578: Autres subventions	45 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 665 067,48</b>

## 3.3 Détail des produits de l'activité hospitalière (Etat CR3)

État CR3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY HOPITAUX

ETABLISSEMENT : CHRU NANCY

### COMPTE FINANCIER 2022

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

#### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Principal

	MONTANT EXERCICE 2022	MONTANT EXERCICE 2021
7311 Produits de l'hospitalisation	673 780 460,34	654 472 167,30
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	48 595 706,49	48 118 365,21
7313 Participations au titre des détenus	695 702,00	686 220,00
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	723 071 868,83	703 276 752,51
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	18 980 038,94	17 798 648,59
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	3 642 586,28	3 273 444,71
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	8 139 807,31	8 177 457,18
7327 Forfait journalier	8 272 080,00	8 304 100,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	39 034 512,53	37 553 650,48
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	21 528 345,83	24 931 046,40
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	5 028 296,99	4 510 260,17
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	788 663 024,18	770 271 709,56
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	29 264 986,00	20 294 729,51
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	486 843,82	1 064 140,47
<b>TOTAL</b>	<b>818 414 854,00</b>	<b>791 630 579,54</b>

**COMPTE FINANCIER 2022**

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

00200 - CHRU NANCY

Exercice 2022

## COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Annexe G

	MONTANT EXERCICE 2022	MONTANT EXERCICE 2021
7311 Produits de l'hospitalisation		
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	0,00	219 291,00
7313 Participations au titre des détenus		
	0,00	0,00
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie		
	0,00	219 291,00
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie		
	0,00	0,00
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie		
	0,00	0,00
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie		
	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie		
	0,00	0,00
7327 Forfait journalier		
	0,00	0,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance		
	0,00	0,00
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France		
	0,00	0,00
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement		
	0,00	0,00
735 Produits à la charge de l'état, collectivités territoriales et autres organismes publics		
	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE		
	0,00	219 291,00
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)		
	60 000,00	60 000,00
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie		
	0,00	0,00
TOTAL		
	60 000,00	279 291,00

### 3.4 Opérations pour le compte de tiers

Les comptes 451 à 456 du budget principal enregistrent les résultats propres aux budgets annexes. Au 31 décembre 2022 ils se détaillent comme suit :

- Compte 451 : Dotation Non Affectée- Budget A : solde de 802 362,07 €
- Compte 452 : Unité de soins de longue durée - Budget B : solde débiteur de 1 161 296,60 €
- Compte 4541 : Ecoles et instituts de formations paramédicales - Budget C1 : solde débiteur de 711 715,96€
- Compte 455 : Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) – Budget G – solde de 0 €

Ces soldes sont compensés (solde nul) par des positions inverses dans les comptes des budgets annexes.

Certaines dépenses et recettes ont été réalisées pour le compte de tiers. Elles ont pour effet de gonfler les masses de dépenses et recettes mais se compensent. Elles concernent principalement les notifications de financements ARS qui doivent être reversés à des entités partenaires du CHRU.

Ces reversements les plus significatifs en 2022 sont les suivants :

- Reversement de crédits au Centre Lorraine d'Evaluation et de Réadaptation en basse vision (CLER Basse vision) 486K €
- Reversement de crédits aux autres établissements de santé 3,9 M€

## 4 AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Etat des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme (Etat AI1)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN 1  
AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
BAIL ACTEA	CREDIT-BAIL BIOMEDICAL - Scanner OPTIMA	23/03/2015	7	16 659,70	278 667,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL ACTEA	CREDIT-BAIL BIOMEDICAL - Scanner REVOLUTION	23/03/2015	7	105 210,85	1 759 594,15	0,00	0,00	0,00	0,00	1 891,12
BAIL ACTEA	CREDIT-BAIL BIOMEDICAL - TEP/CT VEREOS PHILIPS CON	26/12/2017	7	411 232,48	2 050 347,76	411 232,50	411 232,50	0,00	822 465,00	2 726,95
GE MEDICAL SYSTEM	CREDIT-BAIL BIOMEDICAL - IRM 3T SIGNA PREMIER	14/12/2021	7	183 493,70	183 493,70	440 384,90	2 201 924,50	256 891,19	2 899 200,59	109 633,33
GE MEDICAL SYSTEM	CREDIT-BAIL BIOMEDICAL - IRM 1,5T SIGNA ARTIST	14/12/2021	7	47 805,44	47 805,44	286 834,05	1 434 170,24	215 125,54	1 936 129,83	55 813,33
REALEASE MEDICAL / CAPITAL	CREDIT-BAIL INFORMATIQUE - IT ? INFRASTRUCTURE - ISILON A200 ISILON H400 ? DELL EMC	25/06/2021	5	82 188,04	123 282,06	82 188,02	206 506,02	0,00	288 694,04	0,00
SCI DU BSM DE NANCY	BAIL EMPHYTEOTIQUE HOSPITALIER - Bâtiment Philippe Canton	09/11/2007	33	4 432 459,70	67 412 001,26	5 512 411,21	26 036 917,60	43 810 948,31	75 360 277,12	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>5 279 049,91</b>	<b>71 855 191,94</b>	<b>6 733 050,68</b>	<b>30 290 750,86</b>	<b>44 282 965,04</b>	<b>81 306 766,58</b>	<b>170 064,73</b>

### 4.2 Honoraire des commissaires aux comptes (Etat AI2)

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 66 657,85 € (compte 622610).

## 4.3 Tableau des effectifs (Etat AI3) par budget

### ETPR budget H

**TABLEAU DES ETP MOYENS REMUNERES**  
Compte de résultat principal

ETPR budget H	TABLEAU DES ETP MOYENS REMUNERES Compte de résultat principal	Comptes	ETP moyens rémunérés			Rémunérations (hors charges)		
			Exercice N	Exercice N-1	Ecart	Exercice N	Exercice N-1	Ecart
Personnel médical	Praticiens hospitaliers	64211	305,05	300,33	4,72	26 830 210,74	25 911 016,23	919 194,51
	Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	64212	92,78	91,74	1,04	10 235 643,09	10 625 976,30	-390 333,21
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	64221	37,48	53,19	-15,71	2 107 293,39	2 422 617,72	-315 324,33
	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI	64222 & 64223	0,90	0,90	0,00	83 996,79	83 258,88	737,91
	<b>TOTAL 1 - PERMANENTS</b>	<b>TOTAL 1 - PERMANENTS</b>	<b>436,21</b>	<b>446,16</b>	<b>-9,95</b>	<b>39 257 144,01</b>	<b>39 042 869,13</b>	<b>214 274,88</b>
	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD	64231 & 64237 (contrat > 3 mois)	60,17	30,85	29,32	5 096 165,64	2 186 118,00	2 910 047,64
	Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 mois)	96,55	108,53	-11,98	4 751 423,79	5 436 744,73	-685 320,94
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	64233 (contrat > 3 mois)	70,02	69,78	0,24	4 404 725,50	4 205 124,94	199 600,56
	Autres praticiens à recrutement contractuel	64234 (contrat > 3 mois)	x	.	.	x	.	.
	Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	64231/2/3/4&7 (contrat < 3 mois)	.	6,28	-6,28	.	909 094,69	-909 094,69
	Attachés et attachés associés en CDD	64235	4,32	6,84	-2,52	65 594,41	50 193,69	15 400,72
	Praticiens associés	64236	7,13	6,15	0,98	383 990,24	451 133,24	-67 143,00
	<b>Sous-total (1)</b>	<b>sous-total c/6423</b>	<b>238,18</b>	<b>228,43</b>	<b>9,75</b>	<b>14 701 899,58</b>	<b>13 690 150,29</b>	<b>1 011 749,29</b>
	Internes + FFI	64241&64242	789,66	821,90	-32,24	25 281 234,83	26 024 878,48	-743 643,65
	Etudiants	64243&64244	1 419,71	1 442,54	-22,83	6 806 010,06	6 856 415,56	-50 405,50
	Docteurs juniors	64245&64246	101,33	41,72	59,61	4 254 611,34	1 716 920,17	2 537 691,17
	<b>Sous-total (2)</b>	<b>sous-total c/6424</b>	<b>2 310,70</b>	<b>2 306,16</b>	<b>4,54</b>	<b>36 341 856,23</b>	<b>34 598 214,21</b>	<b>1 743 642,02</b>
	Intérim médical	62113 & 62182	2,93	1,19	1,74	1 623 918,05	1 691 196,59	-67 278,54
<b>TOTAL 2 - NON PERMANENTS</b>	<b>sous-total non permanents</b>	<b>2 551,82</b>	<b>2 535,78</b>	<b>16,04</b>	<b>52 667 673,86</b>	<b>49 979 561,09</b>	<b>2 688 112,77</b>	
Personnel médical affecté à l'établissement	62152	7,55	8,03	-0,48	1 706 764,99	1 700 016,35	6 748,64	
<b>TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR MEDICAL (hors interim et vacations)</b>	<b>sous-total personnel extérieur</b>	<b>7,55</b>	<b>8,03</b>	<b>-0,48</b>	<b>1 706 764,99</b>	<b>1 700 016,35</b>	<b>6 748,64</b>	
<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)</b>	<b>TOTAL PM</b>	<b>2 995,58</b>	<b>2 989,97</b>	<b>5,61</b>	<b>93 631 582,86</b>	<b>90 722 446,57</b>	<b>2 909 136,29</b>	
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs		724,16	753,87	-29,71	25 101 614,43	23 872 667,61	1 228 946,82
	dont personnels de direction		12,25	14,82	-2,57	1 567 743,15	1 620 680,16	-52 937,01
	Personnels des services de soins		4 054,38	4 103,44	-49,06	158 874 203,46	154 376 868,65	4 497 334,81
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		2 081,64	2 118,40	-36,76	82 083 751,55	83 051 551,27	-967 799,72
	dont Aide-Soignant		1 220,09	1 235,65	-15,56	42 117 996,04	39 652 121,78	2 465 874,26
	Personnels éducatifs et sociaux		40,31	42,16	-1,85	1 650 444,65	1 564 179,74	86 264,91
	Personnels médico-techniques		567,36	556,81	10,55	23 390 988,46	21 730 638,76	1 660 349,70
	Personnels techniques et ouvriers		806,97	814,86	-7,89	27 764 742,19	27 356 636,76	408 105,43
<b>TOTAL 1</b>	<b>6411</b>	<b>6 193,18</b>	<b>6 271,14</b>	<b>-77,96</b>	<b>236 781 993,19</b>	<b>228 900 991,52</b>	<b>7 881 001,67</b>	
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs		26,48	27,48	-1,00	1 672 766,38	1 701 945,70	-29 179,32
	Personnels des services de soins		19,91	15,44	4,47	724 613,16	511 183,31	213 429,85
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		0,00	.	0,00	0,00	.	0,00
	dont Aide-Soignant		0,00	.	0,00	0,00	.	0,00
	Personnels éducatifs et sociaux		1,08	1,00	0,08	27 646,99	24 087,26	3 559,73
	Personnels médico-techniques		3,80	3,80	0,00	225 510,10	221 034,04	4 476,06
	Personnels techniques et ouvriers		44,80	47,57	-2,77	1 656 452,11	1 655 769,20	682,91
	<b>TOTAL 2</b>	<b>6413</b>	<b>96,07</b>	<b>95,29</b>	<b>0,78</b>	<b>4 306 988,74</b>	<b>4 114 019,51</b>	<b>192 969,23</b>
<b>TOTAL - PERMANENTS (1+2)</b>	<b>(1)+(2)</b>	<b>6 289,25</b>	<b>6 366,43</b>	<b>-77,18</b>	<b>241 088 981,93</b>	<b>233 015 011,03</b>	<b>8 073 970,90</b>	
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels administratifs		138,91	140,76	-1,85	3 767 724,63	3 489 974,16	277 750,47
	Personnels des services de soins		383,97	388,32	-4,35	10 897 031,37	10 626 193,90	270 837,47
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer) (RIA)		69,47	70,33	-0,86	2 189 294,65	2 299 775,88	-110 481,23
	dont Aide-Soignant (RIA)		110,26	102,35	7,91	3 214 395,00	2 918 608,47	295 786,53
	Personnels éducatifs et sociaux		8,28	7,71	0,57	233 221,18	206 104,96	27 116,22
	Personnels médico-techniques		61,78	72,13	-10,35	1 717 775,95	1 870 357,57	-152 581,62
	Personnels techniques et ouvriers		158,90	166,23	-7,33	4 318 099,81	4 385 276,26	-67 176,45
	<b>Sous-total CDD</b>	<b>6415</b>	<b>751,84</b>	<b>775,15</b>	<b>-23,31</b>	<b>20 933 852,94</b>	<b>20 577 906,85</b>	<b>355 946,09</b>
	dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)		.	.	.	.	.	.
	Intérim non médical	62111 & 62114 & 62181	7,60	13,20	-5,60	488 010,09	563 237,87	-75 227,78
	<b>TOTAL 3 - CDD et INTERIM</b>	<b>6416</b>	<b>759,44</b>	<b>788,35</b>	<b>-28,91</b>	<b>21 421 863,03</b>	<b>21 141 144,72</b>	<b>280 718,31</b>
	Contrats soumis à disposition particulière	6417	23,99	15,86	8,13	332 018,92	200 221,79	131 797,13
Apprentis	6417	23,99	15,86	8,13	332 018,92	200 221,79	131 797,13	
<b>TOTAL 4</b>	<b>Sous-total Emplois aidés</b>	<b>23,99</b>	<b>15,86</b>	<b>8,13</b>	<b>332 018,92</b>	<b>200 221,79</b>	<b>131 797,13</b>	
<b>TOTAL - NON PERMANENTS (3)+(4)</b>	<b>(3)+(4)</b>	<b>783,43</b>	<b>804,21</b>	<b>-20,78</b>	<b>21 753 881,95</b>	<b>21 341 366,51</b>	<b>412 515,44</b>	
Personnel affecté à l'établissement	62151 & 6216	108,00	120,75	-12,75	8 089 309,75	8 365 370,26	-276 060,51	
<b>TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors interim et vacations)</b>	<b>Total personnel extérieur</b>	<b>108,00</b>	<b>120,75</b>	<b>-12,75</b>	<b>8 089 309,75</b>	<b>8 365 370,26</b>	<b>-276 060,51</b>	
<b>TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4+5)</b>	<b>Total PNM</b>	<b>7 180,68</b>	<b>7 291,39</b>	<b>-110,71</b>	<b>270 932 173,63</b>	<b>262 721 747,80</b>	<b>8 210 425,83</b>	
<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON MEDICAL</b>	<b>Total PM et PNM</b>	<b>10 176,25</b>	<b>10 281,36</b>	<b>-105,11</b>	<b>364 563 756,49</b>	<b>353 444 194,37</b>	<b>11 119 562,12</b>	

## ETPR budget B

### TABLEAU DES ETP MOYENS REMUNERES

ETPR budget B	TABLEAU DES ETP MOYENS REMUNERES Compte de résultat annexe B	Comptes	ETP moyens rémunérés			Rémunérations (hors charges)		
			Exercice N	Exercice N-1	Ecart	Exercice N	Exercice N-1	Ecart
Personnel médical	Praticiens hospitaliers	64211	1,00	1,00	0,00	87 514,51	75 828,24	11 686,27
	Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	64212	.	.	.	.	.	.
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	64221	0,68	0,90	-0,22	36 276,32	49 753,04	-13 476,72
	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI	64222 & 64223	.	.	.	.	.	.
	<b>TOTAL 1 - PERMANENTS</b>	<b>TOTAL 1 - PERMANENTS</b>	<b>1,68</b>	<b>1,90</b>	<b>-0,22</b>	<b>123 790,83</b>	<b>125 581,28</b>	<b>-1 790,45</b>
	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD	64231 & 64237 (contrat > 3 mois)	.	.	.	.	.	.
	Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 mois)	.	.	.	.	.	.
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	64233 (contrat > 3 mois)	.	.	.	.	.	.
	Autres praticiens à recrutement contractuel	64234 (contrat > 3 mois)	.	.	.	.	.	.
	Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	64231/2/3/4/87 (contrat < 3 mois)	.	.	.	.	.	.
	Attachés et attachés associés en CDD	64235	.	.	.	.	.	.
	Praticiens associés	64236	.	.	.	.	.	.
	<i>Sous-total (1)</i>	<i>sous-total c/6423</i>	.	.	.	.	.	.
	Internes + FFI	64241&64242	2,16	0,85	1,31	71 186,30	100 208,45	-29 022,15
	Etudiants	64243&64244	6,25	3,41	2,84	22 969,20	12 554,57	10 414,63
	Docteurs juniors	64245&64246	0,46	.	0,46	26 425,45	59,76	26 365,69
	<i>Sous-total (2)</i>	<i>sous-total c/6424</i>	<b>8,87</b>	<b>4,26</b>	<b>4,61</b>	<b>120 580,95</b>	<b>112 822,78</b>	<b>7 758,17</b>
	Intérim médical	62113 & 62182	.	.	.	149 999,38	.	149 999,38
	<b>TOTAL 2 - NON PERMANENTS</b>	<b>sous-total non permanents</b>	<b>8,87</b>	<b>4,26</b>	<b>4,61</b>	<b>270 580,33</b>	<b>112 822,78</b>	<b>157 757,55</b>
	Personnel médical affecté à l'établissement	62152	.	.	.	.	.	.
<b>TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR MEDICAL (hors interim et vacations)</b>	<b>sous-total personnel extérieur</b>	.	.	.	.	.	.	
<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)</b>	<b>TOTAL PM</b>	<b>10,55</b>	<b>6,16</b>	<b>4,39</b>	<b>394 371,16</b>	<b>238 404,06</b>	<b>155 967,10</b>	
Personnel non médical- Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs		1,00	0,45	0,55	38 309,40	13 634,85	24 674,55
	dont personnels de direction		.	0,45	-0,45	.	13 634,85	-13 634,85
	Personnels des services de soins		81,62	79,63	1,99	3 231 916,75	2 995 092,69	236 824,06
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		10,73	12,45	-1,72	478 388,50	515 425,26	-37 036,76
	dont Aide-Soignant		55,85	53,48	2,37	2 215 546,92	2 056 084,98	159 461,94
	Personnels éducatifs et sociaux		2,00	2,00	0,00	80 339,62	70 290,98	10 048,64
	Personnels médico-techniques		1,00	0,44	0,56	56 244,29	21 324,71	34 919,58
	Personnels techniques et ouvriers		0,25	0,42	-0,17	7 587,97	29 071,15	-21 483,18
<b>TOTAL 1</b>	<b>6411</b>	<b>85,87</b>	<b>82,94</b>	<b>2,93</b>	<b>3 414 398,03</b>	<b>3 129 414,38</b>	<b>284 983,65</b>	
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs		.	.	.	.	.	.
	Personnels des services de soins		.	.	.	.	.	.
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		.	.	.	.	.	.
	dont Aide-Soignant		.	.	.	.	.	.
	Personnels éducatifs et sociaux		.	.	.	.	.	.
	Personnels médico-techniques		.	.	.	.	.	.
	Personnels techniques et ouvriers		.	.	.	.	.	.
	<b>TOTAL 2</b>	<b>6413</b>	.	.	.	.	.	.
<b>TOTAL - PERMANENTS (1+2)</b>	<b>(1)+(2)</b>	<b>85,87</b>	<b>82,94</b>	<b>2,93</b>	<b>3 414 398,03</b>	<b>3 129 414,38</b>	<b>284 983,65</b>	
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels administratifs		.	0,55	-0,55	.	15 225,06	-15 225,06
	Personnels des services de soins		13,23	13,96	-0,73	445 067,61	407 210,81	37 856,80
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer) (RIA)		0,70	0,25	0,45	29 880,96	7 131,25	22 749,71
	dont Aide-Soignant (RIA)		5,86	6,40	-0,54	210 806,91	201 255,28	9 551,63
	Personnels éducatifs et sociaux		.	.	.	.	.	.
	Personnels médico-techniques		.	.	.	.	.	.
	Personnels techniques et ouvriers		.	.	.	.	.	.
	<i>Sous-total CDD</i>	<b>6415</b>	<b>13,23</b>	<b>14,51</b>	<b>-1,28</b>	<b>445 067,61</b>	<b>422 435,87</b>	<b>22 631,74</b>
	dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)		.	.	.	.	.	.
	Intérim non médical	62111 & 62114 & 62181	.	.	.	.	.	.
	<b>TOTAL 3 - CDD et INTERIM</b>		<b>13,23</b>	<b>14,51</b>	<b>-1,28</b>	<b>445 067,61</b>	<b>422 435,87</b>	<b>22 631,74</b>
	Contrats soumis à disposition particulière	6416	.	.	.	.	.	.
	Apprentis	6417	.	.	.	.	.	.
<b>TOTAL 4</b>	<b>Sous-total Emplois aidés</b>	.	.	.	.	.	.	
<b>TOTAL - NON PERMANENTS (3)+(4)</b>	<b>(3)+(4)</b>	<b>13,23</b>	<b>14,51</b>	<b>-1,28</b>	<b>445 067,61</b>	<b>422 435,87</b>	<b>22 631,74</b>	
Personnel affecté à l'établissement	62151 & 6216	.	.	.	.	.	.	
<b>TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors interim et vacations)</b>	<b>Total personnel extérieur</b>	.	.	.	.	.	.	
<b>TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4+5)</b>	<b>Total PNM</b>	<b>99,10</b>	<b>97,45</b>	<b>1,65</b>	<b>3 859 465,64</b>	<b>3 551 850,25</b>	<b>307 615,39</b>	
<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON MEDICAL</b>	<b>Total PM et PNM</b>	<b>109,65</b>	<b>103,61</b>	<b>6,04</b>	<b>4 253 836,80</b>	<b>3 790 254,31</b>	<b>463 582,49</b>	



## ETPR budget C

### TABLEAU DES ETP MOYENS REMUNERES

ETPR budget C	TABLEAU DES ETP MOYENS REMUNERES Compte de résultat annexe C	Comptes	ETP moyens rémunérés			Rémunérations (hors charges)		
			Exercice N	Exercice N-1	Ecart	Exercice N	Exercice N-1	Ecart
Personnel médical	Praticiens hospitaliers	64211	-	-	-	-	-	-
	Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	64212	-	-	-	1 600,21	-	1 600,21
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	64221	-	-	-	-	-	-
	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI	64222 & 64223	-	-	-	-	-	-
	<b>TOTAL 1 - PERMANENTS</b>	<b>TOTAL 1 - PERMANENTS</b>	-	-	-	<b>1 600,21</b>	-	<b>1 600,21</b>
	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD	64231 & 64237 (contrat > 3 mois)	-	-	-	-	-	-
	Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 mois)	-	-	-	-	-	-
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	64233 (contrat > 3 mois)	-	-	-	-	-	-
	Autres praticiens à recrutement contractuel	64234 (contrat > 3 mois)	-	-	-	-	-	-
	Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	64231/2/3/4&7 (contrat < 3 mois)	-	-	-	-	-	-
	Attachés et attachés associés en CDD	64235	-	-	-	-	-	-
	Praticiens associés	64236	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total (1)</b>	<b>sous-total c/6423</b>	-	-	-	-	-	-
	Internes + FFI	64241&64242	-	-	-	-	-	-
	Etudiants	64243&64244	-	-	-	-	0,00	0,00
	Docteurs juniors	64245&64246	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total (2)</b>	<b>sous-total c/6424</b>	-	-	-	-	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Intérim médical	62113 & 62182	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL 2 - NON PERMANENTS</b>	<b>sous-total non permanents</b>	-	-	-	-	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Personnel médical affecté à l'établissement	62152	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR MEDICAL (hors interim et vacations)</b>	<b>sous-total personnel extérieur</b>	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)</b>	<b>TOTAL PM</b>	-	-	-	<b>1 600,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600,21</b>	
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs		18,25	18,32	-0,07	769 351,92	747 895,62	21 456,30
	dont personnels de direction		-	-	-	-	-	-
	Personnels des services de soins		56,46	56,54	-0,08	2 810 449,97	2 575 169,62	235 280,35
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		14,26	15,30	-1,04	652 513,39	656 827,92	-4 314,53
	dont Aide-Soignant		0,21	1,30	-1,09	10 772,97	41 233,74	-30 460,77
	Personnels éducatifs et sociaux		-	0,00	0,00	-	-	-
	Personnels médico-techniques		5,93	6,00	-0,07	265 414,97	256 802,40	8 612,57
	Personnels techniques et ouvriers		6,13	6,74	-0,61	171 551,06	210 476,55	-38 925,49
<b>TOTAL 1</b>	<b>6411</b>	<b>86,76</b>	<b>87,60</b>	<b>-0,84</b>	<b>4 016 767,92</b>	<b>3 790 344,19</b>	<b>226 423,73</b>	
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs		-	-	-	-	-	-
	Personnels des services de soins		0,50	1,03	-0,53	21 470,55	39 965,45	-18 494,90
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		-	-	-	-	-	-
	dont Aide-Soignant		-	-	-	-	-	-
	Personnels éducatifs et sociaux		-	-	-	-	-	-
	Personnels médico-techniques		-	-	-	-	-	-
	Personnels techniques et ouvriers		-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL 2</b>	<b>6413</b>	<b>0,50</b>	<b>1,03</b>	<b>-0,53</b>	<b>21 470,55</b>	<b>39 965,45</b>	<b>-18 494,90</b>	
<b>TOTAL - PERMANENTS (1+2)</b>	<b>(1)+(2)</b>	<b>87,26</b>	<b>88,63</b>	<b>-1,37</b>	<b>4 038 238,47</b>	<b>3 830 309,64</b>	<b>207 928,83</b>	
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels administratifs		1,11	0,73	0,38	29 487,68	17 664,74	11 822,94
	Personnels des services de soins		0,16	0,16	0,00	62 131,66	6 579,64	55 552,02
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer) (RIA)		-	0,16	-0,16	-	6 579,64	-6 579,64
	dont Aide-Soignant (RIA)		-	-	-	-	-	-
	Personnels éducatifs et sociaux		-	-	-	-	-	-
	Personnels médico-techniques		-	-	-	-	-	-
	Personnels techniques et ouvriers		-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total CDD</b>	<b>6415</b>	<b>1,27</b>	<b>0,89</b>	<b>0,38</b>	<b>91 619,34</b>	<b>24 244,38</b>	<b>67 374,96</b>
	dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)		-	-	-	-	-	-
	Intérim non médical	62111 & 62114 & 62181	-	-	-	32 002,11	34 386,92	-2 384,81
	<b>TOTAL 3 - CDD et INTERIM</b>		<b>1,27</b>	<b>0,89</b>	<b>0,38</b>	<b>123 621,45</b>	<b>58 631,30</b>	<b>64 990,15</b>
Contrats soumis à disposition particulière	6416	-	-	-	-	-	-	
Apprentis	6417	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL 4</b>	<b>Sous-total Emplois aidés</b>	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL - NON PERMANENTS (3)+(4)</b>	<b>(3)+(4)</b>	<b>1,27</b>	<b>0,89</b>	<b>0,38</b>	<b>123 621,45</b>	<b>58 631,30</b>	<b>64 990,15</b>	
Personnel affecté à l'établissement	62151 & 6216	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors interim et vacations)</b>	<b>Total personnel extérieur</b>	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4+5)</b>	<b>Total PNM</b>	<b>88,53</b>	<b>89,52</b>	<b>-0,99</b>	<b>4 161 859,92</b>	<b>3 888 940,94</b>	<b>272 918,98</b>	
<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON MEDICAL</b>	<b>Total PM et PNM</b>	<b>88,53</b>	<b>89,52</b>	<b>-0,99</b>	<b>4 163 460,13</b>	<b>3 888 940,94</b>	<b>274 519,19</b>	



## ETPR budget G

### TABLEAU DES ETP MOYENS REMUNERES

ETPR budget G	TABLEAU DES ETP MOYENS REMUNERES Compte de résultat annexe G	Comptes	ETP moyens rémunérés			Rémunérations (hors charges)		
			Exercice N	Exercice N-1	Ecart	Exercice N	Exercice N-1	Ecart
Personnel médical	Praticiens hospitaliers	64211	1,00	1,00	0,00	74 478,20	69 802,33	4 675,87
	Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	64212	0,50	0,50	0,00	84 447,48	37 949,56	46 497,92
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	64221	-	-	-	-	-	-
	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI	64222 & 64223	-	-	-	-	-	-
	<b>TOTAL 1 - PERMANENTS</b>	<b>TOTAL 1 - PERMANENTS</b>	<b>1,50</b>	<b>1,50</b>	<b>0,00</b>	<b>158 925,68</b>	<b>107 751,89</b>	<b>51 173,79</b>
	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD	64231 & 64237 (contrat > 3 mois)	-	-	-	-	-	-
	Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 mois)	-	-	-	-	-	-
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	64233 (contrat > 3 mois)	-	-	-	-	-	-
	Autres praticiens à recrutement contractuel	64234 (contrat > 3 mois)	-	-	-	-	-	-
	Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	64231/2/3/4&7 (contrat < 3 mois)	-	-	-	-	-	-
	Attachés et attachés associés en CDD	64235	-	-	-	-	-	-
	Praticiens associés	64236	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total (1)</b>	<b>sous-total c/6423</b>	-	-	-	-	-	-
	Internes + FFI	64241&64242	-	-	-	-	-	-
	Etudiants	64243&64244	-	-	-	-	-	-
	Docteurs juniors	64245&64246	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total (2)</b>	<b>sous-total c/6424</b>	-	-	-	-	-	-
Intérim médical	62113 & 62182	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL 2 - NON PERMANENTS</b>	<b>sous-total non permanents</b>	-	-	-	-	-	-	
Personnel médical affecté à l'établissement	62152	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR MEDICAL (hors interim et vacations)</b>	<b>sous-total personnel extérieur</b>	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)</b>	<b>TOTAL PM</b>	<b>1,50</b>	<b>1,50</b>	<b>0,00</b>	<b>158 925,68</b>	<b>107 751,89</b>	<b>51 173,79</b>	
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs		23,35	22,94	0,41	912 669,66	1 021 911,78	-109 242,12
	dont personnels de direction		2,02	2,43	-0,41	271 311,90	335 235,21	-63 923,31
	Personnels des services de soins		2,77	2,51	0,26	56 508,70	54 784,12	1 724,58
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		-	-	-	-	-	-
	dont Aide-Soignant		1,17	1,00	0,17	34 046,60	31 779,79	2 266,81
	Personnels éducatifs et sociaux		1,00	0,00	1,00	29 646,12	-	29 646,12
	Personnels médico-techniques		0,07	0,08	-0,01	3 038,01	3 156,18	-118,17
	Personnels techniques et ouvriers		13,03	12,03	1,00	680 461,62	617 199,63	63 261,99
<b>TOTAL 1</b>	<b>6411</b>	<b>40,22</b>	<b>37,56</b>	<b>2,66</b>	<b>1 682 324,10</b>	<b>1 697 051,71</b>	<b>-14 727,61</b>	
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs		0,70	0,50	0,20	58 071,43	0,00	58 071,43
	Personnels des services de soins		-	-	-	-	-	-
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		-	-	-	-	-	-
	dont Aide-Soignant		-	-	-	-	-	-
	Personnels éducatifs et sociaux		-	-	-	-	-	-
	Personnels médico-techniques		-	-	-	-	-	-
Personnels techniques et ouvriers		6,92	6,94	-0,02	288 030,51	313 603,50	-25 572,99	
<b>TOTAL 2</b>	<b>6413</b>	<b>7,62</b>	<b>7,44</b>	<b>0,18</b>	<b>346 101,94</b>	<b>313 603,50</b>	<b>32 498,44</b>	
<b>TOTAL - PERMANENTS (1+2)</b>	<b>(1)+(2)</b>	<b>47,84</b>	<b>45,00</b>	<b>2,84</b>	<b>2 028 426,04</b>	<b>2 010 655,21</b>	<b>17 770,83</b>	
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels administratifs		2,03	2,26	-0,23	50 839,40	47 992,56	2 846,84
	Personnels des services de soins		-	-	-	-	-	-
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer) (RIA)		-	-	-	-	-	-
	dont Aide-Soignant (RIA)		-	-	-	-	-	-
	Personnels éducatifs et sociaux		-	-	-	-	-	-
	Personnels médico-techniques		-	-	-	-	-	-
	Personnels techniques et ouvriers		1,71	1,03	0,68	63 213,02	47 485,42	15 727,60
	<b>Sous-total CDD</b>	<b>6415</b>	<b>3,74</b>	<b>3,29</b>	<b>0,45</b>	<b>114 052,42</b>	<b>95 477,98</b>	<b>18 574,44</b>
	dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)		-	-	-	-	-	-
	Intérim non médical	62111 & 62114 & 62181	-	-	-	305 039,65	406 901,73	-101 862,08
	<b>TOTAL 3 - CDD et INTERIM</b>		<b>3,74</b>	<b>3,29</b>	<b>0,45</b>	<b>419 092,07</b>	<b>502 379,71</b>	<b>-83 287,64</b>
Contrats soumis à disposition particulière	6416	-	-	-	-	-	-	
Apprentis	6417	1,48	1,21	0,27	23 025,92	21 151,24	1 874,68	
<b>TOTAL 4</b>	<b>Sous-total Emplois aidés</b>	<b>1,48</b>	<b>1,21</b>	<b>0,27</b>	<b>23 025,92</b>	<b>21 151,24</b>	<b>1 874,68</b>	
<b>TOTAL - NON PERMANENTS (3)+(4)</b>	<b>(3)+(4)</b>	<b>5,22</b>	<b>4,50</b>	<b>0,72</b>	<b>442 117,99</b>	<b>523 530,95</b>	<b>-81 412,96</b>	
Personnel affecté à l'établissement	62151 & 6216	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors interim et vacations)</b>	<b>Total personnel extérieur</b>	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4+5)</b>	<b>Total PNM</b>	<b>53,06</b>	<b>49,50</b>	<b>3,56</b>	<b>2 470 544,03</b>	<b>2 534 186,16</b>	<b>-63 642,13</b>	
<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON MEDICAL</b>	<b>Total PM et PNM</b>	<b>54,56</b>	<b>51,00</b>	<b>3,56</b>	<b>2 629 469,71</b>	<b>2 641 938,05</b>	<b>-12 468,34</b>	

## 4.4 Evènements significatifs postérieurs à la clôture (Etat AI4)

Aucun élément significatif postérieur à la clôture n'est à signaler

## 4.5 Informations sur les aspects environnementaux (Etat A15)

### **Politique générale en matière d'environnement**

La politique en matière d'environnement est inscrite dans le projet d'établissement 2016/2020.

Une cellule Environnement et méthodes est en charge de la gestion environnementale et des déchets dangereux au niveau de la direction des services techniques et sécurité : ICPE et rejets, amiante, gaz frigorigène. La gestion des déchets est prise en charge par le service logistique. Par ailleurs, chaque secteur, conformément à la politique, décline la responsabilité environnementale dans ses politiques et plans d'action.

D'autre part, le document « projet de modernisation Hôtelière Logistique et Technique au service des usagers et des professionnels de l'établissement », annexe au projet d'établissement, a été actualisé en 2022, avec un paragraphe dédié à la politique de développement durable.

Le présent rapport cible les enjeux et risques prioritaires identifiés. Lors de son établissement, un état des lieux du traitement comptable des dépenses environnementales a été initié.

### **Performance des bâtiments et de l'exploitation**

Le projet Nouvel Hôpital de Nancy, présenté au Conseil National pour les Investissements en Santé (CNIS), a été validé en 2021.

Les programmes techniques des zones restructurées et du bâtiment nouvellement construit s'élaborent en lien avec une assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable, et se saisissent de thématiques environnementales, notamment liées au confort de l'utilisateur et à sa qualité de l'air. Des hypothèses énergétiques et une analyse du cycle de vie guideront les choix définitifs. Il s'agit de garantir la qualité du bâti et sa performance d'exploitation.

#### Management d'énergie et fluide

On peut noter que les énergies nécessaires au chauffage des locaux ont baissé significativement, suite aux différentes actions mise en œuvre par le plan de sobriété.

Pour le chauffage et le gaz, plusieurs axes ou actions ont été développés et/ou mis en œuvre.

- Développement GTC, affinage des paramètres et réglages.
- Revue et baisse de températures si écart avec les températures contractuelles, baisse de 1°C dans les locaux hors services recevant des patients.
- Rappel par les techniciens de proximité avec prise de température dans chaque local lors de leur passage.

Pour l'eau, généralisation et mise en place de brise jets avec limiteur de débit sur tous les points d'eau avec fréquence de remplacement 2 fois par an (hygiène).

Nous espérons une baisse sensible de la consommation d'eau pour 2023, toujours à la suite des actions du plan de sobriété.

Energie	2021	2022	Comparatif	Evolution
Electricité (kWh)	56 098 167	56 383 331	100,51%	+ 0,51%
Eau (en m³)	311 818	315 673	101,24%	+ 1,24%
Gaz (kWh)	3 954 485	3 250 162	82,19%	- 17,81%
Chauffage (kWh)	73 063 000	61 334 000	83,95%	- 16,05%

### **Mobilité**

#### L'accessibilité du site

L'arrivée sur le site de l'établissement constitue un moment important en termes d'image. Ces dernières années, la signalétique extérieure et intérieure a été actualisée et renforcée, en particulier les organigrammes à l'entrée des services. Cependant, il subsiste des difficultés de stationnement et la nécessité d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap. Dans cet objectif, le CHRU de Nancy vient de finaliser la mise au point d'une délégation de service public pour la gestion des parkings avec un objectif d'amélioration du service aux usagers : places de stationnement bien matérialisées et signalétique dynamique pour informer, des déposes « minute » en proximité des bâtiments avec temps d'accès limité, des places PMR bien identifiées et à proximité des lieux d'activité.

L'installation d'un nombre important de bornes électriques de rechargement de véhicules sera également réalisé. L'accès sera possible pour les usagers, visiteurs et personnels.

### L'activité logistique

La poursuite du renouvellement de la flotte automobile intègre la valeur environnementale avec la réduction des véhicules à motorisation diesel (suppression de 15 véhicules diesel) et le développement des engins électriques d'aide à la manutention.

### Le transport des patients

Suite à l'internalisation complète des coûts liés au transport de ses patients, le CHRU de Nancy a mis en place un suivi financier relatif à ses dépenses.

Les suppléments perçus à ce titre en 2022 couvrent la totalité des dépenses engagées.

### **Sécurité alimentaire et qualité de l'alimentation (alimentation responsable)**

Le CHRU produit les repas des patients et des personnels. L'alimentation est un enjeu prioritaire, pour plusieurs facteurs :

- Elle contribue à la qualité des soins,
- Les consommateurs ont de nouvelles attentes, parmi lesquelles figurent la recherche de plus de produits bio, d'aliments sans allergènes, de moins de protéines animales et de plus de transparence dans l'origine des produits et d'une alimentation durable (enquête CREDOC 2017),
- Le volume d'achat permet de contribuer à la structuration de filières locales, en limitant les impacts (impact biodiversité, empreinte carbone des animaux d'élevage ...) et des risques sur la production,
- La lutte contre le gaspillage et le tri des bio-déchets, dans le cadre du retour à la terre et d'un aspect économique (l'élimination d'une tonne de bio déchets revient à 12,21 € HT la tonne, contre 180,12 € en déchets ménagers).

Le service restauration, déjà certifié ISO 22 000 version 2018, a obtenu la garantie de labellisation « Mon restau responsable » en juin 2020. Après un bilan de positionnement en 2017, 9 axes de travail ont été engagés. Quelques résultats : + 10% de produits alimentaires lorrains en 24 mois, + 8% de produits alimentaires sous signe de qualité en 24 mois, analyse de l'origine des matières premières et création d'un coefficient « empreinte carbone », participation au groupe de travail DGOS sur la réduction du gaspillage alimentaire & les alternatives à l'utilisation du plastique en restauration collective.

Le poids des déchets alimentaires sur les repas distribués s'établit à 65 gr en 2018 & 60 gr en 2019 & 2020, en deçà des données fournies par nos benchmarks, en parallèle depuis 2018 l'équivalent de 100 repas sont donnés quotidiennement à la banque alimentaire Meurthe et Moselle.

### **Pollutions / conformité environnementale**

Par ailleurs, le CHRU a mené en 2017 un important travail relatif à ses installations classées pour la protection de l'environnement, pour mise à jour des déclarations et autorisations, suite aux évolutions de ces trois dernières années et la construction du nouveau bâtiment de biologie. L'état complet de situation des installations de réfrigération a été dressé. L'établissement ne détecte pas de risque significatif sur ce dossier et les nouvelles interdictions de gaz fluorés.

Le diagnostic technique amiante a été renouvelé.

### **Déchets**

L'animation renforcée du groupe de travail DECHETS permet de promouvoir l'amélioration des pratiques de tri :

- mise en place de nouvelles filières de tri (recyclage des masques en lien avec association ECHOGEST du GRAND NANCY, recyclage de l'IODE non utilisé),
- création d'un « MEMO DECHETS » sur les filières de tri des déchets (fiches réflexes),
- réorganisation des collectes de déchets des sites urbains (internalisation).

L'optimisation des pratiques de tri engendre la baisse des DASRI malgré la crise sanitaire (31 filières valorisables) :

